

**RAPPORT ANNUEL
D'ACTIVITE
2020**



**LES MEMBRES
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
Au 31/12/2020**



Président

Khalid CHEDDADI

Vices présidents

Chakib ALJ représentant la CGEM

Abdelhamid ADDOU représentant la RAM

Mohamed EL KETTANI représentant le groupe OGM

Secrétaire

Jaouad LMOURABITI Directeur Exécutif

Administrateurs

Rachida BENABDELLAH, représentant AGMA

Abdelmjid TAZLAOUI, représentant AMETYS

Chakib ALJ, représentant la CGEM

Mehdi TAZI, représentant la CGEM

Abdelhamid ADDOU, représentant la RAM

Ramsès ARROUB, représentant WAFA ASSURANCE

Mohamed Karim MOUNIR, représentant la BANQUE POPULAIRE

Hassan OURIAGLI, représentant AL MADA

Mohamed Hassan BENSALAH, représentant la FMSAR

Said EL HADI, représentant SONASID

Mohamed EL KETTANI, représentant GROUPE OGM

Abdellatif MORTAKI, représentant la CNSS

Imad TOUMI, représentant MANAGEM

Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton

Mazars Audit & Conseil

Actuaire Indépendant

Mazars ACTUARIAT



SOMMAIRE

06

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020

- Activité de la CIMR en 2020
- Les résultats comptables et financiers de l'exercice 2020
- Les états financiers de l'exercice 2020

30

BILAN ACTUARIEL 2020

- Préambule
- Valorisation des engagements
- Principales hypothèses actuarielles à fin 2020
- Profil des provisions techniques
- Tests de sensibilité

42

AUDIT ET CERTIFICATIONS

- Rapport général des Commissaires aux Comptes
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 15 des statuts de la CIMR - exercice du 1er janvier au 31 décembre 2020
- Rapport de l'Actuaire Indépendant

58

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

64

LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31 DÉCEMBRE 2020

The background is a collage of abstract geometric shapes in shades of purple, orange, green, and pink, overlaid on a grayscale image of a modern city skyline. A large, dark purple semi-circle frames the central text.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020





RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020

ACTIVITÉ DE LA CIMR EN 2020

Les adhérents de la CIMR

L'année 2020 a enregistré l'entrée de 6 174 nouveaux adhérents qui se présentent comme suit :

TYPOLOGIE D'ADHÉRENT	NOMBRE	AFFILIÉS
Adhérents de groupe	374	5 536
Adhérents individuels	5 827	5 827

Par ailleurs, 121 entreprises ont été radiées donnant lieu à l'appel d'un montant de 57 154 409 dirhams (au titre de la contribution compensatrice de radiation) et la sortie de 711 affiliés du régime. La répartition par motif de radiation est donnée dans le tableau suivant :

CESSATION DE PAIEMENT	NOMBRE DES ADHÉRENTS	MONTANT DE LA CONTRIBUTION COMPENSATRICE DE RADIATION	CCR %	NOMBRE DES AFFILIÉS	AFFILIÉS %
Radiations brutes pour cessation de paiement	134	124.635.388	100%	1 832	100%
Réactivations	47	68.694.824	55%	1 366	75%
RADIATIONS NETTES POUR CESSATION DE PAIEMENT	87	55.940.564	45%	466	25%

AUTRES MOTIFS	NOMBRE DES ADHÉRENTS	MONTANT DE LA CONTRIBUTION COMPENSATRICE DE RADIATION	NOMBRE DES AFFILIÉS	AFFILIÉS %
Cessation d'activité	1	63.066	1	0%
Mutation	25	1.150.779	232	94,69%
Démission	8	-	12	4,90%
TOTAL RADIATION NETTES POUR AUTRES MOTIFS	34	1.213.845	245	100%

	NOMBRE DES ADHÉRENTS	MONTANT DE LA CONTRIBUTION COMPENSATRICE DE RADIATION	NOMBRE DES AFFILIÉS
Radiations nettes 2020	121	57.154.409	711

Le nombre des adhérents actifs à la CIMR s'est ainsi établi en 2020 à 7 026 entreprises, enregistrant une évolution de 3% par rapport à 2019.

Par ailleurs, 293 adhérents ont amélioré la couverture au profit de 4 949 salariés :

AMÉLIORATION DE LA COUVERTURE	ADHÉRENTS	AFFILIÉS
Extension d'adhésion à de nouvelles catégories de personnel	71	1 229
Augmentation des taux de cotisation et changement de régime	179	2 862
Adhésion à l'option Moubakkir (points à 50 ans)	77	266
Adhésion à l'option Mousabbak (points à 55 ans)	19	98
Achat de points	162	494

Les affiliés de la CIMR

En 2020, le nombre des salariés affiliés à la CIMR a progressé de 4,89 % atteignant un effectif global de 733 843, répartis entre actifs cotisants au nombre de 379 879, et ayants droit au nombre de 353 964.

STATUT	EFFECTIFS 2019	EFFECTIFS 2020	VARIATION
Actifs cotisants	375 469	379 879	1,17%
Ayants droits	324 137	353 964	9,20%
TOTAL	699 606	733 843	4,89%

Le nombre des actifs cotisants a augmenté de 1,17 % par rapport à 2019.

Répartition par genre des affiliés à la CIMR

	FEMMES		HOMMES		ÂGE MOYEN
Actifs cotisants	116 751	31%	263 128	69%	39,30
Ayants droits*	105 325	30%	248 639	70%	48,70

L'évolution des salaires, nette de l'effet démographique, affiche une diminution par rapport à 2019.

SEXE	SALAIRE MOYEN* 2019(DH)	SALAIRE MOYEN 2020 (DH)	EVOLUTION
F	147 608	147 288	-0,20%
M	162 353	161 622	-0,50%
TOTAL	157 883	157 202	-0,40%

*Salaire déclaré par toute adhésion de groupe déclarant des salariés

Au global, l'assiette totale des cotisations, c'est-à-dire des ressources de la C.I.M.R pour ce type d'adhérents, a diminué de 0,1% entre 2019 et 2020.

SEXE

	MASSE SALARIALE 2019 (MDH)	MASSE SALARIALE 2020 (MDH)	EVOLUTION
F	16 474	16 767	1,80%
M	41 648	41 271	-0,90%
TOTAL	58 122	58 038	-0,10%

Les allocataires de la CIMR

En 2020, les retraités sont passés de 180 193 à 185 753 soit un taux d'évolution de 3,1%. Par rapport à 2019, La pension moyenne a évolué de 1,6%, passant de 25 539 DH à 25 993 DH.

Cette évolution est expliquée par l'évolution du nombre moyen de points qui est passé de 1 998 en 2019 à 2 031 soit une évolution de 1,6%.

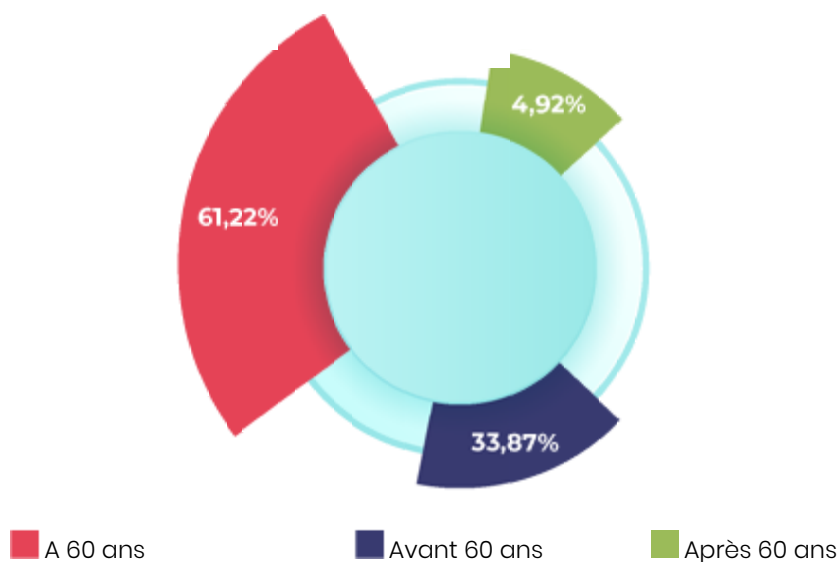
L'exercice 2020 a enregistré l'arrivée de 10 408 nouveaux allocataires de pensions directes contre 10 705 en 2019. Parallèlement, l'exercice 2020 a enregistré 4 206 extinctions de pensions dont 3 514 qui concernent des pensions principales. Les nouvelles pensions de réversion indirecte en faveur de conjoints survivants ou d'orphelins, se sont élevées en 2020 à 2 840.

Les 10 408 nouvelles liquidations, correspondant à un total de 23 257 177 points, et les 4 206 extinctions se ventilent comme suit :

	PENSIONS NOUVELLES	PENSIONS ÉTEINTES
Pensions principales	8 602	3 514
Pensions de réversion directe	304	667
Pensions d'orphelins directs	35	25
Options de rachat	1 467	
TOTAL	10 408	4 206

La part des liquidations par anticipation a connu une baisse entre 2019 et 2020 en passant de 36,78 % à 33,87 %. En revanche, les départs à 60 ans ont augmenté entre 2019 et 2020, passant

pour les départs à 60 ans de 58,28% à 61,22%. Enfin un passage de 4,93% à 4,92% entre 2019 et 2020 pour les départs en retraite prorogée.



La tendance des liquidations avec option en capital reste à un niveau élevé, tout en s'inscrivant dans un trend baissier de long terme, avec 7 910 dossiers liquidés en 2020 avec option capital et représentant 79,04% du total des dossiers liquidés, contre 80,68% en 2019. Ces liquidations induisent à la déduction du total de points à hauteur de 8 203 652.

La durée moyenne du service de l'allocation a atteint 19 années et 2 mois contre 18 années et 11 mois l'année précédente. L'âge moyen au décès s'établit ainsi à environ 81 années et 1 mois, soit 6 mois de moins par rapport à 2019.

Pensions en service

NATURE DES PENSIONS	PENSION EN SERVICE	PENSION ANNUELLE MOYENNE
Pension principale	135 065	30 523
Pension de réversion	50 688	13 624
Pension d'orphelins	437	5 746

Le rapport actifs/retraités, obtenu en affectant le nombre de pensions de réversion d'un coefficient de 0,5 et celui des pensions d'orphelins de 0,2, a enregistré une hausse puisqu'il s'est établi en 2020 à 2,37 en 2020 contre 2,41 en 2019.

Les paramètres du régime de la CIMR en 2020

SALAIRE DE REFERENCE

En vertu des dispositions de l'article 6 du Règlement Intérieur, le salaire de référence a évolué de 2,95% pour passer de 26,26 en 2019 à 27,03 en 2020.

VALEUR DU POINT EN SERVICE

Le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 12 Mai 2020, après examen du bilan actuariel de l'exercice 2020, et contenu de la conjoncture exceptionnelle liée à la crise sanitaire de la COVID-19, a décidé de figer la valeur du point entre 2019 et 2020, soit à 12,76.

REVALORISATION DE L'OPTION CAPITAL

Le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 12 Mai 2020, après examen du bilan actuariel de l'exercice 2020, et compte tenu de la conjoncture exceptionnelle liée à la crise sanitaire de la COVID-19 a décidé de diminuer les taux de rendement et de revalorisation à appliquer à l'Option Capital pour l'exercice 2020.

Le taux de valorisation est passé de 3,5% en 2019 à 3,00% en 2020.

**RÉSULTATS
COMPTABLES
ET FINANCIERS
DE L'EXERCICE 2020**

RÉSULTATS COMPTABLES ET FINANCIERS DE L'EXERCICE 2020

PRODUITS TECHNIQUES

Le total des produits techniques est passé de 8 860.03 millions de dirhams en 2019 à 8 826.11 millions de dirhams en 2020, enregistrant ainsi une baisse de 0.4 %. Cette baisse est due principalement à :

- L'augmentation de 156 millions de dirhams des contributions retraites, des rentes de capitalisation et la réalisation contributions

forfaitaires liées aux adhésions type 4 ;

- La baisse de la contribution compensatrice de radiation de -238 millions de dirhams ;

Il convient de signaler que la contribution compensatrice de radiation non encore encaissée, n'a pas d'impact sur le résultat de l'exercice, car elle est comptabilisée en produit, puis provisionnée pour le même montant.

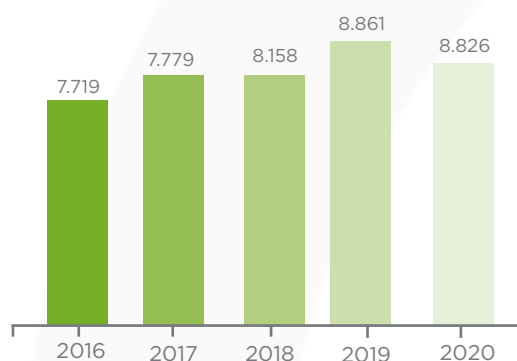
Détail des produits techniques (en millions de dirhams)

	2020	2019	VARIATION %
Contributions des adhérents	7.955,36	7.819,13	1,7%
Contributions part patronal	4.496,66	4.413,87	1,9%
Contributions part salariale	3.458,70	3.406,26	1,5%
Surprimes et rachats des services passés	189,89	227,10	-16,4%
Rentes de capitalisation	224,18	209,7	7,2%
Contributions forfaitaires	123,56	81,86	50,9%
Contributions des assurances	9,10	9,15	-0,6%
Indemnités de radiation	58,97	296,91	-80,1%
Intérêts de retard	80,51	52,89	52,2%
Reprises d'exploitation	184,53	164,73	12%
Produits techniques	8 823,89	8.860,85	-0,4%

RÉSULTATS COMPTABLES ET FINANCIERS DE L'EXERCICE 2020

PRODUITS TECHNIQUES

Evolution des produits techniques (en millions de dirhams)



CHARGES TECHNIQUES

Les allocations versées ou dues au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 4 668 millions de dirhams contre 4 438 millions de dirhams en 2019, marquant une augmentation de 230 millions de dirhams, soit une hausse de 5,17 %.

Les allocations versées ou dues en 2020, au titre de l'option en capital, se sont élevées à 928 millions de dirhams contre 826 l'exercice précédent. Les remboursements des cotisations salariales, durant l'exercice 2020, ont enregistré un montant de 0,16 millions de dirhams contre 0,12 millions de dirhams l'exercice précédent.

Les charges techniques hors dotations ont progressé de 6,06% passant de 5 378 millions de dirhams à 5 704 millions de dirhams.

Globalement, les charges techniques ont diminué de 2 606 millions de dirhams, passant de 10 065 à 7 459 millions de dirhams, soit une baisse de 25,89 %.

Détail des charges techniques (en millions de dirhams)

NATURE	2020	2019	VARIATION %
Allocation retraite part répartition	4.443,60	4.229,04	5,07%
Allocation retraite part capitalisation	224,18	209,07	7,23%
TOTAL DES ALLOCATIONS	4.667,78	4.438,11	5,17%
Option capital	928,46	825,95	12,41%
Remboursement des contributions salariales	0,16	0,12	36,41%
Allocations options de rachat	78,84	90,75	-13,12%
Indemnité de décès	29,21	23,52	24,17%
TOTAL DES CHARGES TECHNIQUES HORS DOTATION	5.704,45	5.378,45	6,06%
Dotations Provisions Créances Adhérents Litigieux & Radiés	277,24	495,83	-44,09%
Variation de la Provision mathématique	1.477,59	4.191,12	-64,74%
Dotation aux provisions pour créances rentes viagères	0	0	0%
TOTAL DES DOTATIONS AUX PROVISIONS	1.754,82	4.686,95	-62,56%
TOTAL DES CHARGES TECHNIQUES	7.459,27	10.065,40	-25,89%

RÉSULTATS COMPTABLES ET FINANCIERS DE L'EXERCICE 2020

FRAIS GÉNÉRAUX

En 2020, les frais généraux hors charges et produits exceptionnels, ont augmenté de 2% passant ainsi de 110 millions de dirhams en 2019 à 112 millions de dirhams en 2020.

En tenant compte des pertes et profits exceptionnels, les frais généraux ont marqué une hausse de 0,2% entre les deux exercices, passant ainsi de 113,19 millions de dirhams à 113,43 millions de dirhams en 2020.

La baisse des charges exceptionnelles est due à la baisse des créances abandonnées de la contribution compensatrice de radiation pour un montant de 53 millions en 2020 contre 118 millions de dirhams en 2019.

Les produits exceptionnels sont passés de 124 millions de dirhams en 2019 à 64 millions de dirhams en 2020, soit une diminution de 48,5%. Cette baisse est d'une part, due à la baisse de la reprise sur l'abandon de créance qui est passée de 118 millions en 2019 à 53 millions en 2020, et d'autre part à l'augmentation de la reprise sur provision dépréciation des successions de montant de 5 millions.

Rapportés au total des contributions, les frais généraux hors éléments exceptionnels représentent 1,29% contre 1,28% l'exercice précédent, marquant ainsi une légère hausse de 0,6% qui est due à la légère baisse des produits techniques.

Frais généraux, pertes et profits en millions de dirhams

	2020	2019	VARIATION %
Frais généraux et DEA	112,02	109,84	2,0%
Charges exceptionnelles	65,39	127,46	-48,7%
Produits exceptionnels	63,98	124,11	-48,5%
Total des frais généraux, pertes et profits	113,43	113,19	0,2%
Rapport aux produits techniques	1,29%	1,28%	0,6%
Total des frais généraux hors exceptionnels	112,02	109,84	2,0%
Rapport aux produits techniques	1,32%	1,32%	0,1%

EXCÉDENT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2020, la CIMR a enregistré des produits techniques, totalisant 8 824 millions de dirhams. Les charges techniques hors PMC ont atteint un montant total de 5 982 millions de dirhams laissant apparaître un solde technique hors PMC de 2 842 millions de dirhams contre 2 986 millions de dirhams en 2019, soit une baisse de -4,8%.

Les produits de patrimoine nets des charges correspondantes, ont totalisé 2 031 millions de dirhams en 2020, contre 3 348 millions de dirhams en 2019, soit une baisse de -39,3%.

Excédent d'exploitation de l'exercice en millions de dirhams

	2020	2019	VARIATION %
Produits techniques	8.823,89	8.860,03	-0,4%
Produits techniques Hors Indemnités de radiation&Intérêts de Retard Adhérents	8.502,10	8.346,31	1,9%
Charges techniques	7.459,27	10.065,40	-25,9%
Variation Provision Mathématique Capitalisation	1.477,59	4.191,12	-64,7%
Charges techniques Hors Variation PMC	5.981,68	5.874,28	1,8%
«Charges techniques hors Variation PMC et Dotations	5.704,45	5.378,45	6,1%
SOLDE TECHNIQUE HORS PMC	2.842,20	2.985,75	-4,8%
Taux de couverture technique*	147,5%	150,8%	-2,20%
Produits du patrimoine	2.504,38	3.875,99	-35,4%
Charges du patrimoine	473,51	527,87	-10,3%
RÉSULTAT DU PATRIMOINE	2.030,87	3.348,12	-39,3%
Frais généraux et DEA	-112,02	-109,84	2,0%
Reprises d'exploitation, transferts de charges	2,22	0,82	169,5%
Produits exceptionnels	63,98	124,11	-48,5%
Charges exceptionnelles	65,39	127,46	-48,7%
TOTAL DES PRODUITS	10.855,57	12.205,63	-11,1%
TOTAL DES CHARGES HORS PMC	6.093,70	5.984,12	1,8%
EXÉDENT D'EXPLOITATION HORS PMC	4.761,87	6.221,51	-23,5%
Dotations à la réserve de prévoyance	3.284,28	2.030,39	61,8%
Taux de couverture global**	178,1%	204,0%	-12,66%

* Produits Techniques Hors reprise PMC/ Charges Techniques hors PMC

** Total des Produits Hors reprise PMC/ Total des Charges Hors PMC

Le taux de couverture global (Total des Produits Hors reprise PMC/ Total des Charges Hors PMC) est passé de 204% en 2019 à 178,1% en 2020.



RÉSULTATS COMPTABLES ET FINANCIERS DE L'EXERCICE 2020

PROVISIONS TECHNIQUES

Le solde de la provision technique (réserve de prévoyance plus provision mathématique relative à la capitalisation et aux prestations échues et non payées) est passé de 62 252 millions de dirhams en 2019 à 67 020 millions de dirhams, soit une augmentation de 7.7%. Le résultat au 31 décembre 2020 est un bénéfice de 3 284 millions de dirhams, contre 2 030 millions de dirhams en 2019, soit une hausse de 61.8 %.

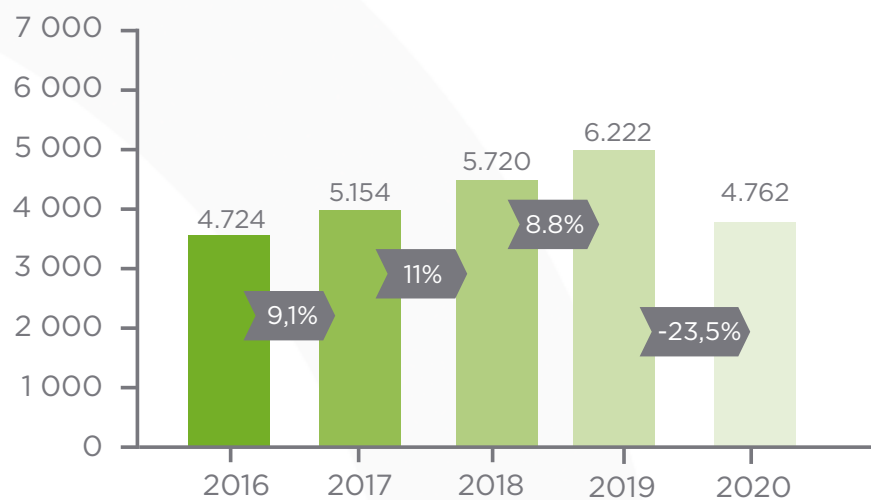
Le montant au 31/12/2020 de la provision mathématique s'élève à 27 735 millions de dirhams contre 26 258 millions de dirhams en 2019.

L'excédent d'exploitation de la période hors provision mathématique relative à la capitalisation est de 4 762 millions de dirhams en 2020 soit une baisse de 23.5 % par rapport à la même période de l'exercice précédent qui enregistrerait un résultat de 6 222 millions de dirhams.

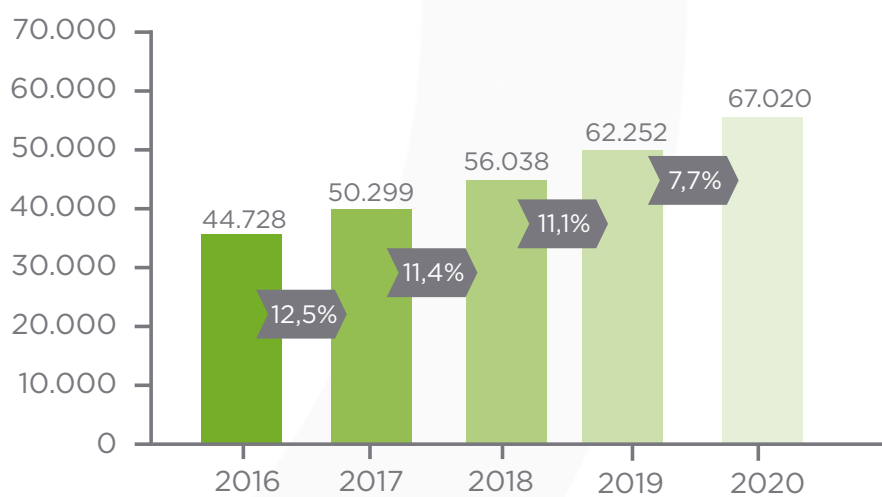
Provisions techniques en millions de dirhams

	2020	2019	VARIATION %
Réserves précédentes	35.565	33.535	6,1%
Dotation réserve mathématique capitalisation	27.735	26.258	5,6%
Réserves pour prestations échues et non payées	435	429	1,4%
Dotation de l'exercice	3 284	2.030	61,8%
TOTAL RÉSERVES DE PRÉVOYANCES	67 020	62.252	7,7%

Evolution de la dotation aux provisions techniques, en millions de DH (hors PMC)



Evolution des provisions techniques en millions de DH



RÉSULTATS COMPTABLES ET FINANCIERS DE L'EXERCICE 2020

PRODUITS NETS DU PATRIMOINE EN MILLIONS DE DIRHAMS

En 2020, les produits du patrimoine ont atteint la valeur de 2 504 millions de dirhams contre 3 876 millions de dirhams en 2019, enregistrant une baisse de -35,4%.

Les charges de placement ont atteint la valeur de 474 millions de dirhams en 2020, contre 528 millions de dirhams en 2019,

enregistrant une baisse de -10%.

En 2020, les produits nets du patrimoine ont atteint la valeur de 2 231 millions de dirhams contre 3 348 millions de dirhams en 2019, enregistrant une baisse de -39%.

	2020	2019	VARIATION %
PRODUITS DES PLACEMENTS	2.504,38	3.875,99	-35,4%
Revenus de valeurs mobilières	938,76	1.018,92	-7,9%
Profit sur réalisation Valeurs Mobilières	1.159,21	2.577,67	-55,0%
Gains de change	0,26	0,07	247,9%
Intérêts et autres produits de placements	32,64	36,94	-11,6%
Reprise sur charges de placements	373,51	242,38	54,1%
CHARGES DES PLACEMENTS	473,51	527,87	-10,3%
Droits de garde sur titres	5,03	5,45	-7,7%
Frais sur opérations sur titres	6,69	14,82	-54,8%
Pertes de change	0,58	0,27	118,2%
Pertes sur réalisation de valeur mobilière	6,70	0,54	1140,6%
Frais de gestion du patrimoine immobilier	0,23	0,27	-14,5%
Retenues à la source	14,67	20,18	-27,3%
Dotations sur placements	439,59	486,33	-9,6%
RESULTAT FINANCIER	2.030,87	3.348,12	-39,3%

La valeur estimative du portefeuille CIMR (actions, obligations, OPCVMs, valeurs non cotées, placements immobiliers, devises et or) s'est établie au 31 décembre 2020 à 74 427 millions de dirhams par rapport à

la valeur comptable au 31 décembre 2020, qui s'élève à 64 380 millions de dirhams. La plus-value latente est de 10 047 millions de dirhams représentant ainsi 15,6% de la valeur.

Composition du portefeuille

		VALEUR MARCHÉ		POIDS EN VM	VARIATION YTD	VARIATION
		31/12/2019	31/12/20	EN %	EN MDH	EN %
1. ACTIONS		38.922	39.043	52,46%	121	0.31%
DIRECTES		22.731	21.546	28,95%	-1.185	-5,21%
FONDS DÉDIÉS		2.830	3.320	4,46%	490	17,31%
FONDS DIVERSIFIÉS GP		337	331	0,44%	-6	-1,78%
INTERNATIONAL		440	675	0,91%	235	53,41%
NON COTÉES		12.226	12.948	17,40%	722	5,91%
AUTRE		359	222	0,30%	-137	-38,16%
2. OBLIGATIONS		29.909	32.983	44,32%	3.074	10,28%
FONDS DÉDIÉS	OMLT	23.041	26.017	34,96%	2.976	12,96%
	OCT	1.182	1.169	1,57%	-13	-1,10%
	MONÉTAIRE	565	71	0,10%	-494	-87,43%
	DETTE PRIVÉE	3.377	4.033	5,42%	656	19,43%
FONDS GRAND -PUBLIC	OMLT	0	0	0,00%	0	0,00%
	OCT	985	0	0,00%	-985	-100%
	MONÉTAIRE	242	919	1,23%	677	280%
OBLIGATIONS EN DIRECT		516	774	1,04%	258	50%
3. ALTERNATIFS		1.877	2.401	3,23%	524	27,92%
IMMOBILIERS		1.656	2.177	2,93%	521	31,46%
CCA		221	224	0,30%	3	1,36%
INFRASTRUCTURES		0	0	0,00%	0	0,00%
TOTAL		70.708	74.427	100%	3.719	5,26%

***LES ÉTATS
FINANCIERS DE
L'EXERCICE 2020***

350
300
250
200
150
100
50
0

JA FE MA AP MY JU JY AU SE



LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2020

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020 ACTIF

ACTIF	Exercice 31/12/2020			Exercice 31/12/2019
	Brut	Amort	Net	
ACTIF IMMOBILISE	65.830.979.697	1.438.048.119	64.392.931.578	60.016.420.258
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS	4.164.463	3.680.168	484.295	1.106.218
Frais préliminaires	-			
Charges à répartir sur plusieurs exercices	4.164.463	3.680.168	484.295	1.106.218
Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20.152.241	17.938.206	2.214.035	2.001.115
Immobilisation en recherche et développement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	20.152.241	17.938.206	2.214.035	2.001.115
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	127.974.351	91.677.077	36.297.274	27.440.094
Terrains	-	-	-	-
Constructions	48.799.889	34.134.964	14.664.925	16.463.490
Installations techniques, matériel et outillage	2.681.404	2.538.985	142.419	85.763
Matériel de transport	-	-	-	-
Mobilier, Matériel de bureau, aménagements divers	57.691.883	52.741.276	4.950.607	4.429.015
Autres immobilisations corporelles	2.336.840	2.261.851	74.989	71.724
Immobilisations corporelles en cours	16.464.334	-	16.464.334	6.390.103
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (AUTRES QUE PLACEMENTS)	4.954.569	-	4.954.569	4.420.709
Prêts immobilisés	4.954.569	-	4.954.569	4.420.709
Autres créances financières	-	-	-	-
Titres de participation	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
PLACEMENTS AFFECTES EN REPRESENTATION DES PROVISIONS ET RESERVES	65.673.734.073	1.324.752.668	64.348.981.405	59.981.452.121
Placements immobiliers	907.266.511	179.754.820	727.511.691	660.514.123
Obligations et bons	359.999.968	-	359.999.968	505.399.968
Actions et parts sociales	63.760.814.463	1.144.997.848	62.615.816.615	58.572.573.518
Prêts et effets assimilés	12.685.375	-	12.685.375	10.075.388
Dépôts en comptes indisponibles	400.000.000	-	400.000.000	
Autres placements	232.967.756	-	232.967.756	232.889.124
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF		-	-	-
Diminution des créances immobilisées et des placements		-	-	
Augmentation des dettes de financement		-	-	

ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)	5.079.206.743	1.936.333.744	3.142.872.999	2.779.966.651
Assurés, pensionnés et comptes rattachés débiteurs	143.161.861	45.560.782	97.601.079	63.319.577
Cotisants, adhérents, contribuant et comptes rattachés	4.749.419.828	1.886.015.367	2.863.404.462	2.664.882.581
Stocks	-	-	-	-
Fournisseurs débiteurs	1.134.273	-	1.134.273	775.219
Personnel débiteurs	665.291	-	665.291	249.204
État débiteur	-	-	-	-
Compte d'associés débiteurs	-	-	-	-
Autres débiteurs	6.190.569	4.757.596	1.432.973	1.486.980
Comptes de régularisation - actif	178.634.921	-	178.634.921	49.253.089
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT	-	-	-	-
Titres et valeurs de placement affectés en représentation des provisions et réserves	-	-	-	-
Titres et valeurs de placement non affectés en représentation des provisions et réserves	-	-	-	-
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (ELEMENTS CIRCULANTS)	-	-	-	-
TRESORERIE	37.063.180	-	37.063.180	50.699.491
TRESORERIE- ACTIF	-	-	-	-
Chèque et valeurs à encaisser	-	-	-	-
Banques, TGR, C.C.P.	37.031.023	-	37.031.023	50.663.923
Caisses, régies d'avances et accréditifs	32.157	-	32.157	35.569
TOTAL GENERAL	70.947.249.620	3.374.381.863	67.572.867.757	62.847.086.400

LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2020

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020 PASSIF

PASSIF	Exercice 31/12/2020	Exercice 31/12/2019	Evolution en %
FINANCEMENT PERMANENT	67.027.811.534	62.260.273.824	8%
CAPITAUX PROPRES	-	-	-
CAPITAL SOCIAL OU FONDS D'ÉTABLISSEMENT	-	-	-
à déduire : Actionnaires, capital souscrit non appelé	-	-	-
Capital appelé, (dont versé.....)	-	-	-
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-	-
ECART DE RÉÉVALUATION	-	-	-
Réserve légale	-	-	-
Autres réserves	-	-	-
Report à nouveau (1)	-	-	-
Résultats nets en instance d'affectation (1)	-	-	-
Résultat net de l'exercice (1)	-	-	-
PROVISIONS, FONDS ET RESERVES TECHNIQUES	67.020.224.479	62.252.443.326	8%
Provisions, fonds et réserves techniques des régimes en répartition	-	-	-
Provisions, fonds et réserves techniques des régimes en capitalisation	-	-	-
Provisions, fonds et réserves techniques des régimes mixtes	67.020.224.479	62.252.443.326	8%
Autres provisions, fonds et réserves techniques	-	-	-
CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-
DETTES DE FINANCEMENT	-	-	-
Emprunts obligataires	-	-	-
Autres dettes de financement	-	-	-
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES	7.587.055	7.830.498	-3%
PROVISIONS POUR RISQUES	7.587.055	7.830.498	-3%
Provisions pour charges	-	-	-
Ecart de conversion passif	-	-	-
Augmentation des créances immobilisées et des placements	-	-	-
Diminution des dettes de financement et des provisions	-	-	-

PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)	539.684.154	585.213.021	-8%
DETTES DE PASSIF CIRCULANT	539.684.154	585.213.021	-8%
Assurés, pensionnés et comptes rattachés	199.314.153	140.543.586	42%
Cotisants et contribuants créditeurs	230.233.530	243.309.223	-5%
Retenues sur pensions	-		
Fournisseurs et comptes rattachés	40.186.091	20.300.125	98%
Personnel créditeur	40.931	37.606	9%
Organismes sociaux créditeurs	1.612.387	1.409.184	14%
Etat créditeur	42.334.165	21.219.311	100%
Comptes d'associés créditeurs	-		
Autres créanciers	19.209.079	14.582.475	32%
Comptes de régularisation - passif	6.753.818	143.811.510	-95%
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	-	-
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (ELEMENTS CIRCULANTS)	-	-	-
TRESORERIE	5.372.070	1.599.555	236%
TRESORERIE-PASSIF	5.372.070	1.599.555	236%
Crédits d'escompte	-	-	-
Crédits de trésorerie	-	-	-
Banques	5.372.070	1.599.555	236%
TOTAL GENERAL	67.572.867.757	62.847.086.399	8%

LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2020

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES AU 31 DECEMBRE 2020

LIBELLÉ	Opération			
	Opérations Propres à l'exercice 1	Opérations Concernant les exercices précédents 2	Totaux de l'exercice 3=1+2	Totaux de l'exercice précédent 4
1 - COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS	8.641.574.426	0	8.641.574.426	8.696.118.234
Cotisations	3.458.704.506		3.458.704.506	3.406.255.551
Contributions	5.182.869.920		5.182.869.920	5.289.862.683
* Contributions, Part patronale	4.496.657.144		4.496.657.144	4.412.871.947
* Contributions spéciales	423.171.070		423.171.070	445.324.297
* Contributions forfaitaires	123.563.846		123.563.846	81.862.663
Autres cotisations et contributions	139.477.859		139.477.859	349.803.775
2- VARIATION DES FONDS REGLEMENTAIRES	-	-	-	-
Variation des fonds de capitalisation	-	-	-	-
Variation des fonds et réserves de répartition	-	-	-	-
3 - PRESTATION ET FRAIS	7.276.955.519		7.276.955.519	9.901.491.024
Prestations	5.704.445.239		5.704.445.239	5.378.448.258
Variations des provisions pour arrérages à payer	-		-	-
Variations des provisions mathématiques	1.477.585.177		1.477.585.177	4.191.121.342
Variations des autres provisions techniques	94.925.102		94.925.102	331.921.424
* Reprises d'exploitation, transferts de charges	182.311.700		182.311.700	163.910.730
* Dotations d'exploitation	277.236.802		277.236.802	495.832.154
4-PRODUITS DES PLACEMENTS	2.504.380.806		2.504.380.806	3.875.986.114
Revenus des placements	938.759.650		938.759.650	1.018.919.828
Profits sur réalisation de placements	1.159.207.930		1.159.207.930	2.577.668.937
Intérêts et autres produits de placements	32.901.808		32.901.808	37.017.247
Reprises sur charges de placement, transfert de charges	373.511.418		373.511.418	242.380.102
5 - CHARGES DES PLACEMENTS	473.506.586		473.506.586	527.865.209
Charges d'intérêts	-		-	-
Frais de gestion des placements	26.628.991		26.628.991	40.728.517
Pertes sur réalisation des placements	6.700.105		6.700.105	540.065
Autres charges des placements	583.268		583.268	267.363
Dotations sur placement	439.594.222		439.594.222	486.329.264
A-RESULTAT TECHNIQUE	3.395.493.128		3.395.493.128	2.142.748.115
1 - PRODUITS DE GESTION COURANTS	2.219.174		2.219.174	823.413
Produits d'exploitation non techniques courants	-		-	-
Intérêts et autres produits non techniques courants	-		-	-
Subventions d'exploitation	-		-	-
Autres produits non techniques courants	-		-	-
Reprises d'exploitation, transferts de charges	2.219.174		2.219.174	823.413
2 - CHARGES DE GESTION COURANTES	112.015.542		112.015.542	109.843.283
Achats consommés de matières et fournitures	11.337.450		11.337.450	10.745.146
Autres charges externes	22.804.990		22.804.990	22.158.647

Impôts et taxes	-		0	
Charges de personnel	63.900.064		63.900.064	62.217.104
Autres charges d'exploitation	-		0	
Charges financières non techniques courantes			0	
Dotation d'exploitation	13.973.038		13.973.038	14.722.385
B-RESULTAT DE GESTION COURANT	-109.796.368		-109.796.368	-109.019.870
4 - PRODUITS DE GESTION NON COURANTS	63.977.238	-	63.977.238	124.114.240
Produits des cessions d'immobilisations	19.200	-	19.200	0
Subvention d'équilibre	-	-	0	-
Reprises sur subventions d'investissement	-	-	0	-
Autres produits non courants	53.408.259	-	53.408.259	118.840.012
Reprises non courantes, transferts de charges	10.549.778	-	10.549.778	5.274.228
5-CHARGES DE GESTION NON COURANTES	59.496.627	5.892.838	65.389.465	127.456.579
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	40.469		40.469	-
Subventions accordées	-		0	-
Autres charges non courantes	59.071.430	5.892.838	64.964.267	124.938.327
Dotations non courantes	384.728		384.728	2.518.252
Retenues à la source sur les placements financiers			0	
C-RESULTAT DE GESTION NON COURANT	4.480.610	-5.892.838	-1.412.227	-3.342.339
D-RESULTAT DE GESTION (B+C)	-105.315.758	-5.892.838	-111.208.595	-112.362.209
RESULTAT Net avant dotation à la réserve de prévoyance (A+D)	3.290.177.370	-5.892.838	3.284.284.532	2.030.385.907
F-Dotation à la réserve de prévoyance	3.290.177.370	-5.892.838	3.284.284.532	2.030.385.907
RESULTAT NET	0	0	0	0

The background is a complex collage. It features several overlapping circles in shades of blue, purple, green, and orange. A large, semi-transparent red circle is prominent in the center. In the bottom left, there is a line graph with a grid and data points. In the bottom right, there is a bar chart with pink bars. The overall aesthetic is modern and data-driven.

**BILAN
ACTUARIEL
2020**





BILAN ACTUARIEL 2020

PRÉAMBULE

Le présent bilan actuariel 2020 expose l'état du régime à la fin de l'exercice 2020, c'est-à-dire dix-sept années après la prise d'effet de la réforme entérinée par l'Assemblée Générale Exceptionnelle du 12 mars 2003.

Cette réforme a consacré la « répartition provisionnée » comme mode de gestion technique et financière du régime.

La gestion en répartition provisionnée nécessite que la situation du régime soit analysée régulièrement afin de s'assurer que la pérennité du régime est acquise sur des horizons glissants d'au moins 60 années.

Il a été décidé pour la CIMR de mener ces analyses annuellement et c'est dans cet esprit que les bilans actuariels annuels depuis 2002 avaient été menés.

À la vue de la nouvelle circulaire relative au contrôle des organismes de retraite, il a été décidé de proposer dorénavant deux scénarii pour l'établissement du Bilan Actuariel. Le premier scénario tiendra compte de la table d'expérience CIMR avec une espérance de vie de 26,5 années à l'âge de 60 ans et une dérive de mortalité d'un trimestre par an et le deuxième scénario tiendra compte de la table réglementaire, exigée par l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale, qui est la TV 88-90 avec une espérance fixe de 24 années à l'âge de 60 ans.

L'année 2020 a été marquée par une crise sans précédent, aussi bien par sa nature que par l'ampleur de ses conséquences. La pandémie de Covid-19 a frappé une large partie du monde et a mis à mal l'économie mondiale et nationale.





Les impacts de cette crise pour la CIMR se manifesteront principalement à travers les effets suivants :

- La réduction des contributions du fait de la baisse de l'emploi ;
- La réduction des contributions du fait des suspensions temporaires des adhésions ;
- La réduction des revenus financiers survenue suite au report et à l'étalement du paiement des contributions.
- Le provisionnement des participations à la suite de l'effondrement du marché financier

A cet effet, nous avons proposé une règle permettant la fixation du taux de rendement à retenir dans les projections actuarielles détaillée dans le cahier des hypothèses actuarielles basée sur la moyenne des cinq dernières années. Plusieurs tests de sensibilité ont été effectués pour tester la robustesse de l'hypothèse retenue (+/- 1 % rendement retenu, 65% moyenne sur les cinq dernières années, courbe des taux sans risque communiquée par l'ACAPS).

Les résultats du bilan actuariel 2020 montre, comme ceux réalisés annuellement à partir de 2002, que le régime reste pérenne, mais que cette pérennité ne s'affirmera dans le temps qu'au prix d'une augmentation régulière du nombre des actifs cotisants et d'un rendement adéquat du portefeuille financier. De même, l'évolution constatée dans l'espérance de vie incite à une grande vigilance dans le suivi du régime et au renforcement de ses fonds.

BILAN ACTUARIEL 2020

VALORISATION DES ENGAGEMENTS « EN MILLIARD »

Hypothèses retenues dans le calcul: Provisions techniques en valeur Marché et la TV 88-90 comme Table de Mortalité

Les principales hypothèses retenues pour les études actuarielles sont décrites à la section 2 et sont détaillées dans le Cahier d'Hypothèses Actuariales. Elles respectent les dispositions de la réforme.

Le calcul des engagements s'effectue selon la courbe des taux sans risque communiquée par l'ACAPS.

La valeur actuelle probable (VAP) des prestations s'élève à :

EN MDS DH	GROUPE OUVERT	GROUPE SEMI FERMÉ (a)	GROUPE FERMÉ
Retraités et ayants cause	67,7	67,7	67,7
Actifs et ayants droit	748,8	258,1	118,4
TOTAL	816,5	325,9	186,2

Cette valeur actuelle probable se répartit en fonction des droits acquis et des droits futurs de la façon suivante :

EN MDS DH	GROUPE OUVERT	GROUPE SEMI FERMÉ	GROUPE FERMÉ
Droits acquis(b)	186,2	186,2	186,2
Droits futurs	630,4	139,8	0
TOTAL	816,5	325,9	186,2

La valeur actuelle probable des ressources s'élève à :

EN MDS DH	GROUPE OUVERT	GROUPE SEMI FERMÉ	GROUPE FERMÉ
VAP des ressources	766,2	122,2	0

(a) VAP des flux (prestations ou cotisations) en groupe semi-fermé : représente la valeur actuelle des flux financiers probables de la population actuelle des actifs et retraités (hors nouveaux entrants). Ces flux intègrent les droits passés et les droits futurs.

(b) Droits acquis : VAP des flux (prestations ou cotisations) financiers probables de la population actuelle des actifs et retraités en groupe fermé (hors nouveaux entrants). Ces flux intègrent uniquement les droits passés.

Les Provisions Techniques (calculée comme étant la valeur marché) sont évaluées à:

EN MDS DH	GROUPE OUVERT	GROUPE SEMI FERMÉ	GROUPE FERMÉ
Provisions Techniques	74,4	74,4	74,4

La valeur actuelle totale des ressources est donc évaluée à :

EN MDS DH	GROUPE OUVERT	GROUPE SEMI FERMÉ	GROUPE FERMÉ
VAP total ressources ^(a)	840,6	196,6	74,4

L'engagement net, non couvert par des cotisations futures ni par le fonds existant, s'élève à :

EN MDS DH	GROUPE OUVERT	GROUPE SEMI FERMÉ	GROUPE FERMÉ
Engagement net non couvert	-24,1	129,3	111,7

Le taux de préfinancement (ratio de la valeur actuelle probable du total des ressources sur la valeur actuelle probable des prestations) et le taux de couverture (ratio de la valeur des Provisions Techniques sur la valeur actuelle probable des droits acquis) s'élèvent à :

EN MDS DH	GROUPE OUVERT	GROUPE SEMI FERMÉ	GROUPE FERMÉ
Taux de préfinancement	102,9%	60,3%	40,0%
Taux de couverture	9%	23%	40,0%

BILAN ACTUARIEL 2020

PRINCIPALES HYPOTHÈSES

ACTUARIELLES À FIN 2020

Les hypothèses actuarielles retenues dans les études actuarielles sont résumées ci-dessous :

HYPOTHÈSES	VALEURS RETENUES POUR LES NOUVELLES PROJECTIONS
Taux de rendement financier	4,7% (+ Test de sensibilité)
Taux d'actualisation des cash-flow prévisionnel	Courbe des taux sans risque*
Evolution du salaire moyen du stock reconduit entre N et N-1	6%
Evolution annuelle du salaire des nouveaux entrants	4%
Evolution annuelle des actifs y compris Adhésions individuelles	1,5% (+ Test de sensibilité)
Table de mortalité	TV 88-90/PF 60-64 avec une espérance de vie de 26,5 ans et une dérive de 1 trimestre / an
Evolution annuelle du Salaire de Référence	3,5%
Evolution annuelle de la Valeur du Point à la Liquidation	3,5%
Evolution annuelle de la Valeur du Point en Service	1%
Taux garanti sur le capital C.I.M.R.	3% (+ Test de sensibilité)
La valeur comptable des provisions techniques au 31/12/2020	67,0 Milliards
La valeur marché des provisions techniques permettant la valorisation des engagements au 31/12/2020	74,4 Milliards
Evolution des adhésions individuelles	2 500 nouvelles adhésions par an
Contributions forfaitaires mensuelles	1 000
Evolution de la contribution forfaitaire	4%

Tous les tests de sensibilité seront présentés selon deux scénarii tenant compte de tables de mortalité différentes.

Scénario 1 : Toutes les hypothèses citées ci-dessus accompagnées de PF 60-64 avec

une espérance de vie démarrant avec 26,5 ans et une dérive de 1 trimestre par an.

Scénario 2 : Toutes les hypothèses citées ci-dessus accompagnées de la TV 88-90.

ALLURE DES PROJECTIONS DES PROVISIONS TECHNIQUES

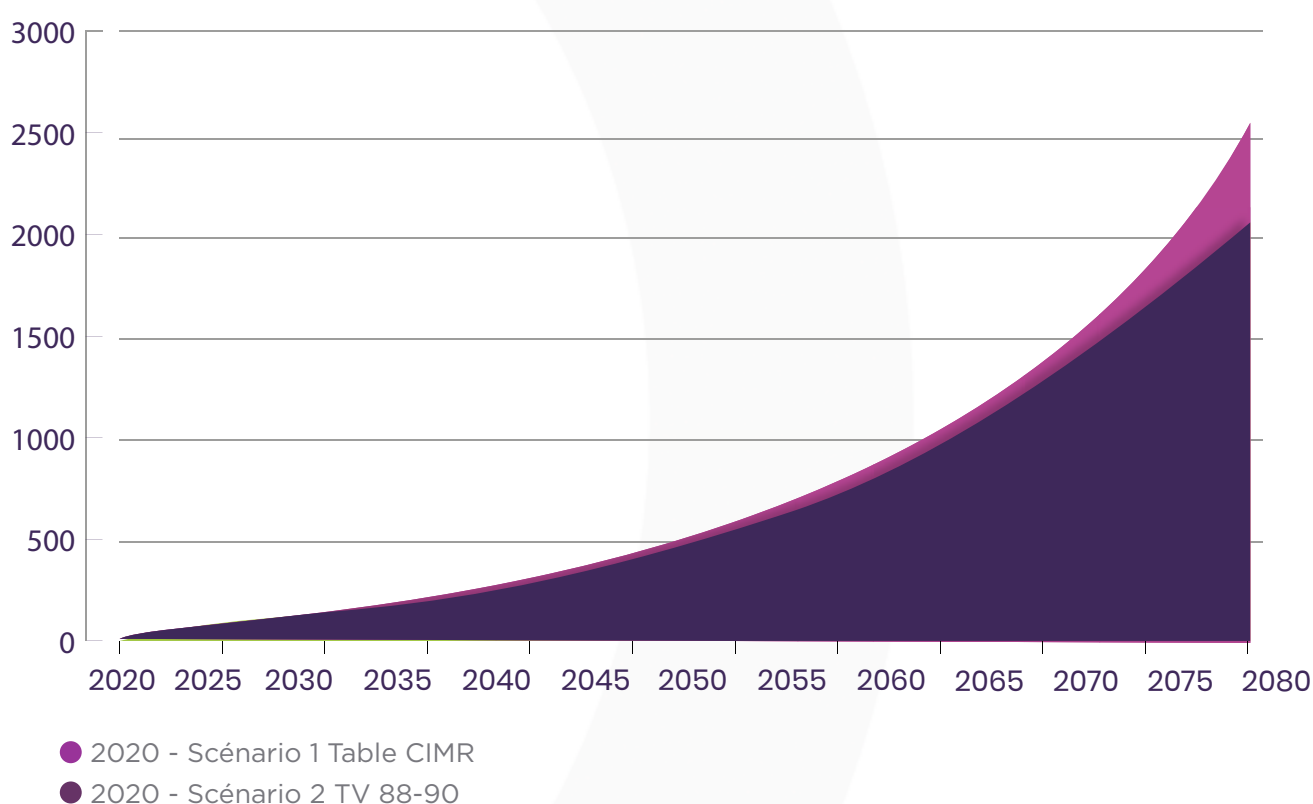
Le principe de pérennité suppose que le profil des provisions techniques doit satisfaire deux conditions :

- Les valeurs des provisions techniques ne doivent jamais être négatives,
- La tendance de variation des provisions techniques doit être positive en fin de projection.

PROFIL DES PROVISIONS TECHNIQUES AU 31 DÉCEMBRE 2020

Les provisions techniques projetées en 2020 sur l'horizon de 60 ans se présentent comme suit :

PROVISIONS TECHNIQUES SUR 60 ANS EN MILLARD DE DHS



Avec les deux tables de mortalité, l'allure des provisions techniques respecte les deux critères de pérennité à savoir toujours positif avec une tendance ascendante en fin de projection quel que soit le scénario adopté



BILAN ACTUARIEL 2020

TESTS DE SENSIBILITÉ

Conformément aux prescriptions comptables internationales et dans un souci de clarté, une analyse de la sensibilité du profil des provisions techniques en fonction de certaines variations d'hypothèses actuarielles a été effectuée.

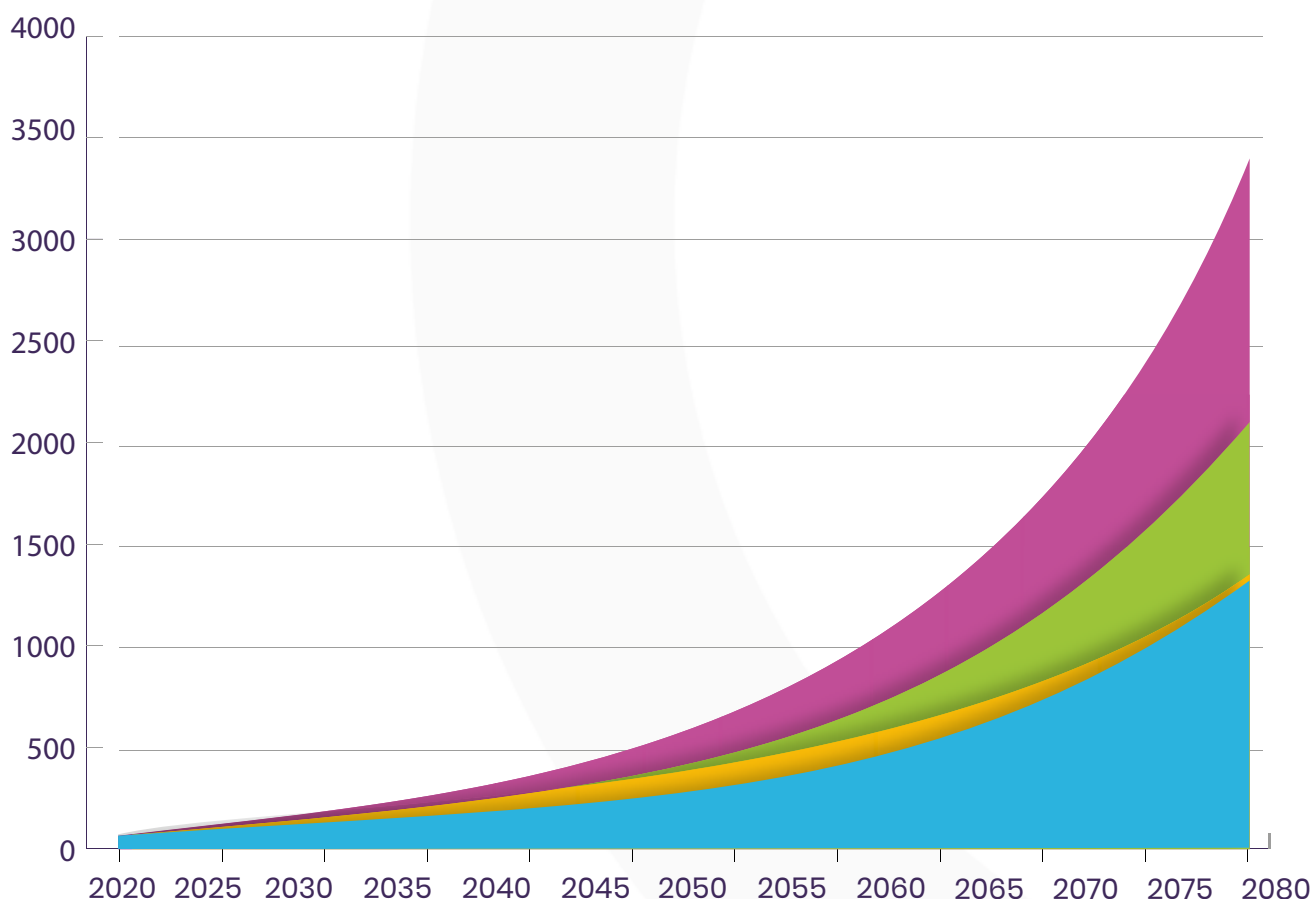
TAUX DE PLACEMENT

Les tests proposés prennent en compte une variation des taux de placement comme suit :

- Un rendement de 3,7%, soit -1%,
- Un rendement de 5,7 %, soit +1%,
- Un rendement de 65% de la moyenne constatée sur les cinq dernières années (alpha), (3,7%).
- Un rendement égal à la courbe de taux sans risque (En moyenne 3,5%).

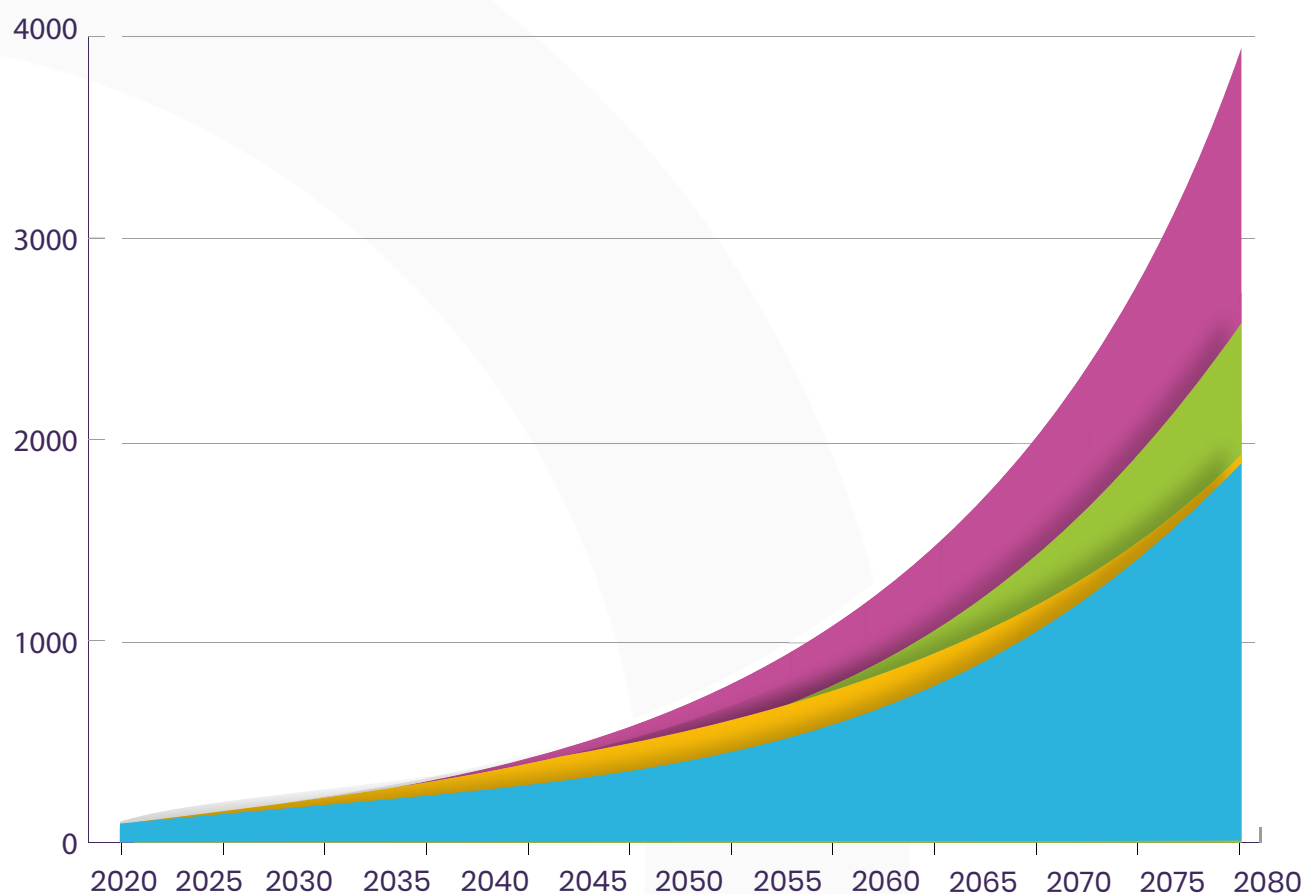
VARIATION DU PROFIL DES PROJECTIONS TECHNIQUES

PROVISIONS TECHNIQUES SUR 60 ANS
EN MILLIARD DE DHS



- 2020 - scénario 1 Table CIMR
- 2020 - scénario 1 - RD +1 (5,7%)
- 2020 - scénario 1 - RD -1 (3,7%)
- 2021 - scénario 1 - RD +1 (65% x alpha)
- 2021 - scénario 1 - RD -1 (courbe destaux = 3,5%)

PROVISIONS TECHNIQUES SUR 60 ANS EN MILLIARD DE DHS



- 2020 - scénario 2 TV 88-90
- 2020 - scénario 1 - RD +1 (5,7%)
- 2020 - scénario 2 - RD -1 (3,7%)
- 2021 - scénario 2 - RD -1 (65% x alpha)
- 2021 - scénario 2 - RD -1 (courbe destaux = 3,5%)

Le test montre que quel que soit le scénario, et même avec un taux de rendement de 3,5%, la projection des provisions techniques reste positive sur tout l'horizon.



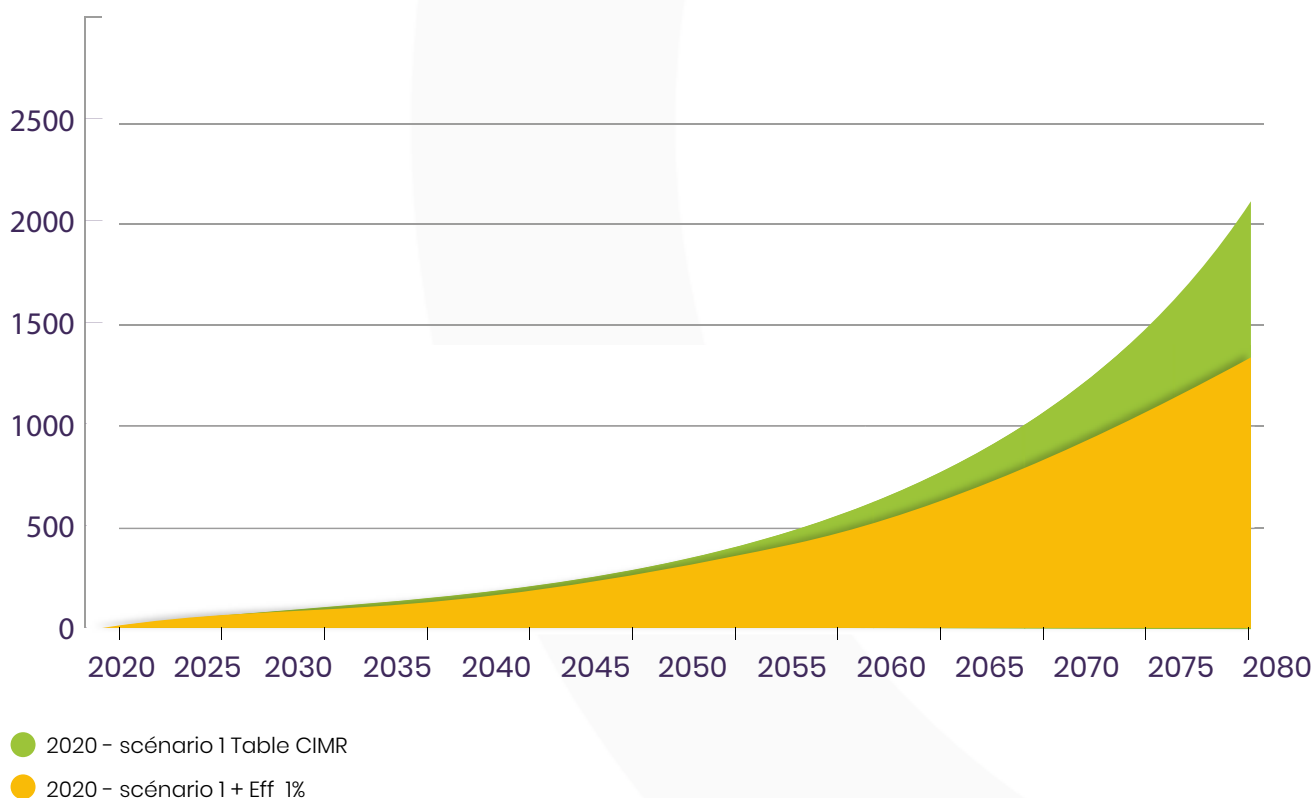
BILAN ACTUARIEL 2020

CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

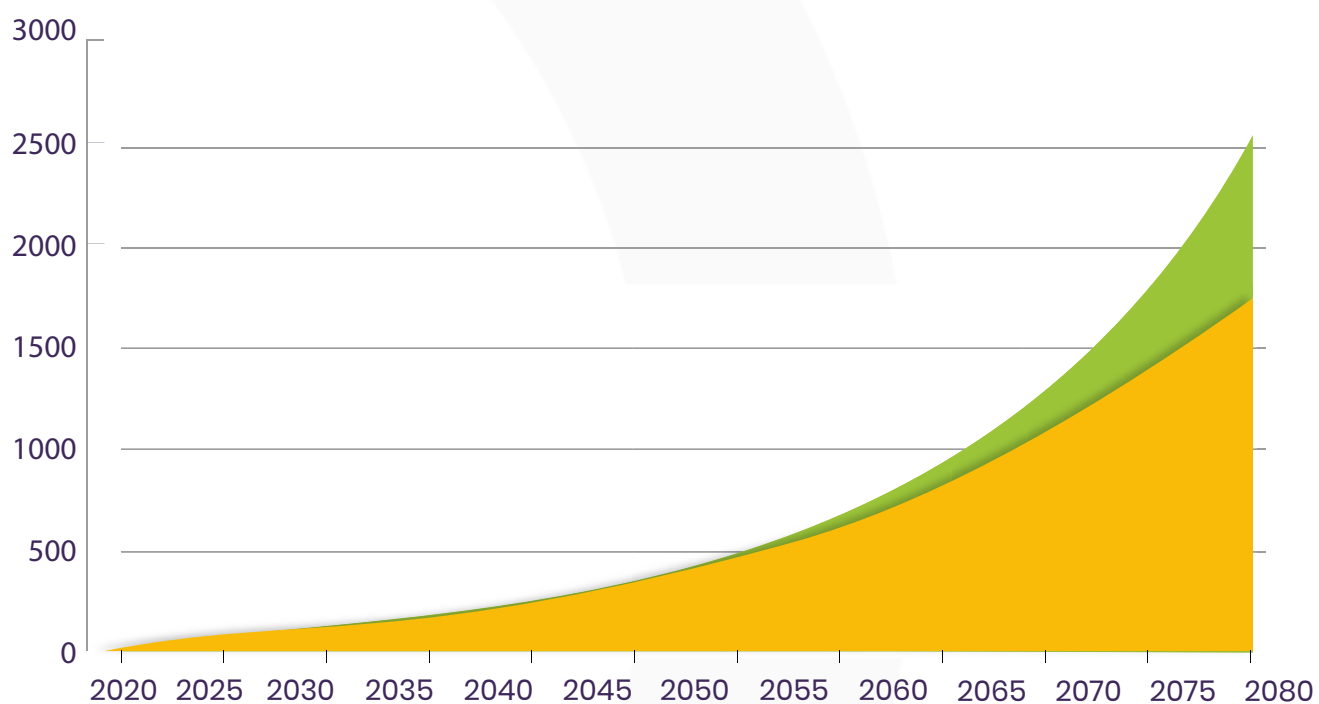
Le test proposé prend en compte d'un taux d'évolution des actifs comprenant les individuelles de 1% au lieu de 1,5 % par an.

VARIATION DU PROFIL DES PROJECTIONS TECHNIQUES

PROVISIONS TECHNIQUES SUR 60 ANS
EN MILLIARDS DE DHS



**PROVISIONS TECHNIQUES SUR 60 ANS
EN MILLIARDS DE DHS**



- 2020 - scénario 2 TV 88-90
- 2020 - scénario 2 - Eff 1%

Le graphe montre, une fois de plus, la nécessité d'un moteur démographique dynamique pour assurer la pérennité du régime.



The background features a blurred photograph of several people, likely in a professional setting, overlaid with large, semi-transparent geometric shapes. A large orange circle is prominent in the center, with a green circle partially overlapping it. Other smaller circles in shades of blue and grey are scattered around the edges. Diagonal hatching patterns are visible in some of the background shapes.

AUDIT ET CERTIFICATIONS



AUDIT ET CERTIFICATIONS

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



7, Boulevard Driss Slaoui
20160 Casablanca
Maroc



101, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca
Maroc

CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE RETRAITES

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Aux Adhérents de la
Caisse Interprofessionnelle
Marocaine de Retraite (CIMR)
Casablanca

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE**Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la CIMR, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de réserve de prévoyance de MAD 38 849 486 459,29 dont une réserve de l'exercice de MAD 3 284 284 532,40. Ces états ont été arrêtés par le conseil d'administration du 15 mars 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la CIMR au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'état A3 de l'ETIC qui expose les changements affectant les règles de présentation du bilan et du compte de produits et charges conformément aux dispositions du Plan comptable des Caisses de Retraite.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Caisse conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration destiné aux adhérents avec les états de synthèse de la Caisse, prévue par la loi.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

AUDIT ET CERTIFICATIONS

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Caisse ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Caisse.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Caisse ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Caisse à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Casablanca, le 16 mars 2021

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International

7 Bd. Oussif Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 06 - Fax : 05 22 29 68 70

Faiçal MEKOUAR
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Anglo Belge Abstrax Limited - Casablanca

7 Bd. Oussif Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 423 423 (L.G)
Fax : 05 22 423 400

Adnane LOUKILI
Associé

AUDIT ET CERTIFICATIONS

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE 15 DES STATUTS DE
LA CIMR - EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020.



CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE RETRAITES

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Aux Adhérents de la
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR)
Casablanca

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISÉES À
L'ARTICLE 15 DES STATUTS DE LA CIMR**

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la CIMR, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les statuts, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2020

Le président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice.

2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

2.1. Convention écrite d'avances en compte courant (avec son avenant), rémunérées, accordées par la CIMR à la société INFRA MAROC CAPITAL, détenue à hauteur de 49,97%

- **Personnes concernées** : M. Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR est également Président du Conseil d'administration d'INFRA MAROC CAPITAL.
- **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société INFRA MAROC CAPITAL.
- **Date de la convention** : 10/01/2019 et avenant en date du 05/02/2019.
- **Conditions de rémunération** : La convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société INFRA MAROC CAPITAL au taux de 2,22% HT.
- **Montant de l'avance** : 5.496.814,86 MAD.
- **Solde des avances en comptes courants au 31.12.2020** : Néant.
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : Néant.
- **Sommes reçues au titre de l'exercice** : 5.496.814,86 MAD.

- **Sommes versées au titre de l'exercice** : Néant.
- 2.2. Contrat de bail écrit conclu entre la CIMR et RAMICAL, détenue à hauteur de 99,99% par CIMR.**
- **Personnes concernées** : M. Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR est également Président Directeur Général de RAMICAL.
 - **Nature et objet du contrat** : La CIMR donne à bail à RAMICAL l'appartement 73, sis au 7^{ème} étage de l'immeuble CIMR.
 - **Date du contrat** : 03/07/2019.
 - **Montant du loyer** : 6.000,00 MAD.
 - **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 72.000,00 MAD.
 - **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.
- 2.3. Contrat de bail écrit conclu entre CIMR et AKILAM, détenue à hauteur de 99,99% par RAMICAL, détenue à hauteur de 99,99% par CIMR.**
- **Personnes concernées** : M. Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR est également Président Directeur Général de AKILAM.
 - **Nature et objet du contrat** : La CIMR donne à bail à AKILAM l'appartement 74, sis au 7^{ème} étage de l'immeuble CIMR.
 - **Date du contrat** : 03/07/2019.
 - **Montant du loyer** : 6.000,00 MAD.
 - **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 72.000,00 MAD.
 - **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.
- 2.4. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société LARBEL, détenue à 100%**
- **Entité concernée** : La société LARBEL en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.
 - **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société LARBEL.
 - **Date de la convention** : 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016.
 - **Conditions de rémunération** : L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société LARBEL au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2020 ce taux est fixé à 2,23% annuel HT.

- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2020** : 54.410.697,92 MAD.
 - **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 950.124,78 MAD.
 - **Sommes versées au titre de l'exercice** : 53.570.531,13 MAD.
 - **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.
- 2.5. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société RAMICAL, détenue à 100%.**
- **Entité concernée** : La société RAMICAL en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.
 - **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société RAMICAL.
 - **Date de la convention** : 17/07/2012 et avenants en date du 28/11/2012 et 31/03/2015.
 - **Conditions de rémunération** : Le dernier avenant non écrit prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société RAMICAL au taux de 2,23% annuel HT.
 - **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2020** : 4.962.710,88 MAD.
 - **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 144.709,67 MAD.
 - **Sommes versées au titre de l'exercice** : Néant.
 - **Sommes reçues au titre de l'exercice** : 118.990,00 MAD.
- 2.6. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société PASTEUR, détenue à 100%.**
- **Entité concernée** : La société Pasteur en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.
 - **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société PASTEUR.
 - **Date de la convention** : 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016.
 - **Conditions de rémunération** : L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société PASTEUR au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2020 ce taux est fixé à 2,23% annuel HT.
 - **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2020** : 610.430,68 MAD.
 - **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 15 566,97 MAD.
 - **Sommes versées au titre de l'exercice** : 300.833,56 MAD.
 - **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.

2.7. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société RANILA, détenue à 100%.

- **Entité concernée** : La société RANILA en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.
- **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société RANILA.
- **Date de la convention** : 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016.
- **Conditions de rémunération** : L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société RANILA au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2020 ce taux est fixé à 2,23% annuel HT.
- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2020** : 2.855.724,10 MAD.
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 88.285,66 MAD.
- **Sommes versées au titre de l'exercice** : 791.894,17 MAD.
- **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.

2.8. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société NEJMA, détenue à 100%.

- **Entité concernée** : La société NEJMA en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.
- **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société NEJMA.
- **Date de la convention** : 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016.
- **Conditions de rémunération** : L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société NEJMA au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2020 ce taux est fixé à 2,23% annuel HT.
- **Solde des avances en compte courant au 31 décembre 2020** : 1.524.495,47 MAD.
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 56.666,68 MAD.
- **Sommes versées au titre de l'exercice** : 192.651,38 MAD.
- **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.

2.9. Convention écrite d'avances en compte courant rémunérées, accordées par la CIMR à la société CIMR Foncia, détenue à 100%.

- **Entité concernée** : La société CIMR Foncia en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.
 - **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société CIMR Foncia.
 - **Date de la convention** : 01/01/2016.
 - **Conditions de rémunération** : L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société CIMR au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2020 ce taux est fixé à 2,23% annuel HT.
 - **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2020** : 14.492.693,86 MAD.
 - **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 295.601,07 MAD.
 - **Sommes versées au titre de l'exercice** : 49.204,00 MAD.
 - **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.
- 2.10. **Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société A6 IMMOBILIER, détenue à 25%.**
- **Personnes concernées** : M. Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR est également membre du Conseil d'administration d'A6 IMMOBILIER.
 - **Nature et objet de l'engagement** : Il prévoit un engagement de CIMR de souscrire et libérer dans le cadre d'augmentations de capital réservées, dans toute augmentation de capital et des avances en compte courant d'actionnaire.
 - **Date de l'engagement** : 22/04/2010.
 - **Conditions de rémunération** : Le PV du conseil d'administration d'A6 IMMOBILIER du 3 février 2016 prévoit la limitation du taux d'intérêt des avances des actionnaires à 3% HT non capitalisés, à partir du 04/02/2016.
 - **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2020** : 29.276.535,86 MAD.
 - **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 11.524.416,36 MAD.
 - **Sommes reçues au titre de l'exercice** : 33.250.000,00 MAD.
 - **Sommes versées au titre de l'exercice** : Néant.
- 2.11. **Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société TANGER RESORT, détenue à 30%.**
- **Entité concernée** : La société TANGER RESORT en tant que filiale détenue à 30% par la CIMR.

- **Nature et objet de la convention non écrite** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société TANGER RESORT.
 - **Date de la convention** :
 - Convention d'octroi d'avances en comptes courant au profit de TANGER RESORT conclue en date du 7 mai 2013 entre CIMR et TANGER RESORT
 - Avenant non écrit à la convention ci-dessus, ayant comme date d'effet le 1^{er} janvier 2015, et prévoyant une rémunération des avances au taux de 4% HT.
 - **Conditions de rémunération** : la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société TANGER RESSORT est fixée au taux de 4% annuel HT.
 - **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2020** : 102.231.444,00 MAD.
 - **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 4.098.326,97 MAD.
 - **Sommes versées au titre de l'exercice** : Néant.
 - **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.
- 2.12. Convention non écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société INAACH, détenue à 50%.**
- **Entité concernée** : La société INAACH en tant que filiale détenue à 50% par la CIMR.
 - **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société INAACH.
 - **Date de la convention** : 06/01/2013.
 - **Conditions de rémunération** : la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société INAACH au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2020 ce taux est fixé à 2,23% annuel HT.
 - **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2020** : 10.668.219,70 MAD.
 - **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 263.187,09 MAD.
 - **Sommes versées au titre de l'exercice** : 291.494,00 MAD
 - **Sommes reçues au titre de l'exercice** : 16.129.510,50 MAD
- 2.13. Convention non écrite d'avances en compte courant, non rémunérées, accordées par la CIMR à la société HAWAZINE, détenue à 12,5%.**
- **Entité concernée** : La société HAWAZINE en tant que filiale détenue à 12,5% par la CIMR.

- **Nature et objet de la convention non écrite :** La convention est relative à une avance en compte courant, non rémunérée, consentie par la CIMR à la société HAWAZINE.
- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2020 :** 1.660.031,25 MAD.
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice :** 33.408,11 MAD.
- **Sommes versées au titre de l'exercice :** Néant.
- **Sommes reçues au titre de l'exercice :** Néant.

2.14. Convention écrite dépositaire entre la CIMR et la BCP relative à la prestation de service de conservation de titres et des services liés :

- **Personnes concernées :**
 - Monsieur Karim Mohammed Mounir en sa qualité de Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire et également en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la CIMR.
 - Monsieur Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR et également en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la BCP.
- **Nature et objet de la convention :** Définir les termes de service de conservation de titres et des services liés qui seront fournis par la BCP à la CIMR.
- **Date de l'opération :** 05/06/2017.
- **Conditions de rémunération :** La rémunération correspond à plusieurs prestations (Droits de garde, Opérations Sur Titres, contrôle...). Elle peut être fixe ou variable en fonction du type de prestation et ce, conformément à une grille tarifaire annexée à la convention.
- **Montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice :** 3.073.772,12 MAD.
- **Sommes versées au titre de l'exercice :** Néant.

2.15. Convention écrite entre la CIMR et ATTIJARI WAFABANK liée à la prestation de service de conservation de titres et des services liés :

- **Personnes concernées :**
 - Monsieur Mohammed EL KETTANI en sa qualité de Président Directeur Général de ATTIJARIWAFABANK et également en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la CIMR.
 - Monsieur Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR, en sa qualité de membre du Conseil d'Administration d'ATTIJARI WAFABANK.
- **Nature et objet de la convention :** Définir les termes de service de conservation de titres et des services liés qui seront fournis par ATTIJARIWAFABANK à la CIMR.
- **Date de la convention :** 15/06/2017.



7, Boulevard Driss Slaoui
20160 Casablanca
Maroc



101, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca
Maroc

- **Conditions de rémunération :** La rémunération correspond à plusieurs prestations (Droits de garde, Opérations Sur Titres, contrôle...). Elle peut être fixe ou variable en fonction du type de prestation et ce, conformément à une grille tarifaire annexée à la convention.
- **Montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice :** 1.814.911,32 MAD.
- **Sommes versées au titre de l'exercice :** 1.814.911,32 MAD.

Casablanca, le 16 Mars 2021

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON


FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 08 - Fax : 05 22 29 66 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL


MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Angèle Spississamou - Grant Thornton
28-453 - Casablanca
Tél : 0522 423 423 (L.G.)
Fax : 0522 423 408

Adnane LOUKILI
Associé

RAPPORT DE L'ACTUAIRE INDÉPENDANT



Paris, le 19 février 2021

Monsieur Khalid CHEDDADI
Président Directeur Général
CIMR
100, Boulevard Abdelmoumen
20340 Casablanca
MAROC

Objet : Attestation de certification du bilan actuariel 2020

Monsieur le Président Directeur Général,

L'équipe MAZARS annonce par la présente le terme de la mission de certification du bilan actuariel 2020 de la **CIMR**.

En effet, nous avons audité sur pièces et sur place l'ensemble du processus d'élaboration du bilan actuariel et ses résultats. Nos travaux ont été menés sur la base de nos outils internes et sur notre expérience des régimes de retraite par répartition provisionnée.

Sur la base de nos travaux, nous certifions le bilan actuariel de la CIMR, réalisé selon la procédure élaborée par la Caisse. En effet, après avoir examiné le cahier des hypothèses actuarielles ainsi que le cahier des procédures, nous validons les différents traitements sur les données, les calculs des projections financières et démographiques ainsi que les résultats de l'analyse prospective du régime obtenus par les actuaires de la CIMR.

Par ailleurs nous validons les calculs opérés pour la vérification des deux critères de pérennité définis en application des dispositions du 2^{ème} alinéa de l'article 112 de la loi n° 64-12 portant création de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale ainsi que les calculs opérés en application de l'article 10 de la circulaire n° 3/PS/19 du 4 mars 2019 de l'ACAPS et au vu de l'application des dispositions de l'article 116 de la loi n° 64-12 précitée.

Fait à Paris, pour valoir ce que de droit,

M. Nicolas Wesner
Directeur Mazars, Actuaire Qualifié IA

M. Ibrahima Sow
Directeur Mazars, Actuaire Qualifié IA



The background is a complex collage of semi-transparent geometric shapes and business-related images. A large black circle is on the left, and a large yellow circle is on the right. A green horizontal bar is in the center. Overlaid on these are various images: a person in a white lab coat, a hand holding a pen, a hand pointing at a screen, and a hand holding a document. The text is centered within the green bar.

**RÉSOLUTIONS
DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
ORDINAIRE**





RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée générale prend acte qu'en raison de la pandémie du coronavirus et des mesures prises par les Autorités dans le cadre de la gestion de cette crise, interdisant les rassemblements, et après information de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale, le vote des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire se fait par correspondance adressée à la CIMR à son siège social, 100 boulevard Abdelmoumen, Casablanca.

En conséquence, l'Assemblée Générale ratifie ce mode de scrutin.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale prend acte qu'en raison de la pandémie du coronavirus et des mesures prises par les Autorités dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, et après information de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale, le Conseil d'administration de la CIMR arrêtant les comptes clos au 31 décembre 2020, s'est tenu exceptionnellement par visioconférence le 15 Mars 2021.

En conséquence, l'Assemblée générale donne quitus entier et définitif aux administrateurs.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie dans le cadre des articles 18 à 25 des Statuts, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, des comptes de l'exercice 2020 ainsi que du rapport des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos au 31/12/2020, les approuve dans tous leurs termes et donne quitus au Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice 2020.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 15 des statuts, les approuve et ratifie lesdites conventions.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance des conclusions du Bilan Actuariel réalisé au titre de l'exercice 2020, décide sur proposition du Conseil d'Administration, de n'engager aucune réforme paramétrique.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, ratifie la cooptation en qualité d'administrateur pour une période de quatre ans, décidée lors de la réunion du Conseil d'Administration du 15 Mars 2021 de M. Hassan BOUBRIK, représentant la CNSS et ce en remplacement de M. Abdellatif MORTAKI, représentant la CNSS.

Le mandat du nouvel administrateur expire le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif, au titre de son mandat d'administrateur, à l'administrateur sortant et le remercie pour ses contributions aux travaux du Conseil d'Administration.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration, décide de réduire le taux d'intérêt applicable dans le cas de paiement tardif des Contributions patronales et salariales ainsi que de la Contribution compensatrice de radiation, en le ramenant à 0,75%

par mois de retard au lieu de 1% par mois de retard. Ainsi, le 5ème paragraphe de l'article 7 du Règlement Général de Retraite de la CIMR est modifié comme suit : « En cas de non-paiement après le 45ème jour suivant la date d'échéance ou de notification, les Contributions patronales et salariales ainsi que la Contribution compensatrice de radiation, sont majorées d'intérêts de retard au taux de 0,75% par mois de retard, à partir du 1er jour suivant la date d'échéance des Contributions ou de notification de la Radiation et jusqu'à l'acquittement des sommes dues. ».

HUITIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration, décide de modifier la formule de calcul du salaire de référence précisée au niveau de l'article 15 du Règlement Général de Retraite de la CIMR , en adoptant la formule suivante, applicable à compter du 1er janvier 2021 :

$$SR_n = \text{Max}(SR_{n-1} \times \frac{SM_{n-1}}{SM_{n-2}}; SR_{n-1})$$

Formule dans laquelle SR_n désigne le Salaire de référence de l'année n, SR_{n-1} le Salaire de référence de l'année n-1, SM_{n-1} la moyenne des salaires soumis à Contribution au cours de l'année n-1 et SM_{n-2} la moyenne des salaires soumis à Contribution au cours de l'année n-2.

Ainsi, la formule fixant le salaire de référence, prévue par l'article 15 du Règlement Général de Retraite de la CIMR est modifiée comme suit :

« Le Salaire de référence de l'année n est fixé à l'aide de la formule ci-après :

$$SR_n = \text{Max}(SR_{n-1} \times \frac{SM_{n-1}}{SM_{n-2}}; SR_{n-1})$$

Formule dans laquelle SR_n désigne le Salaire

de référence de l'année n, SR_{n-1} le Salaire de référence de l'année n-1, SM_{n-1} la moyenne des salaires soumis à Contribution au cours de l'année n-1 et SM_{n-2} la moyenne des salaires soumis à Contribution au cours de l'année n-2. ».

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration, décide de compléter l'article 17 du Règlement Général de Retraite de la CIMR par la détermination des droits revenant aux orphelins, dont les mères sont divorcées ou décédées avant l'Affilié.

Ainsi l'alinéa suivant sera ajouté avant le dernier alinéa de l'article 17 :

« Dans le cas où l'Affilié décédé laisse des enfants mineurs ou des enfants majeurs en état d'invalidité selon la définition donnée à l'article 18 ci-après, dont les mères sont divorcées ou décédées avant l'Affilié, le partage cité à l'alinéa précédent tient compte du nombre de toutes ces mères et épouses : vivantes, décédées ou divorcées. Ces enfants mineurs ou enfants majeurs en état d'invalidité, bénéficieront d'une rente d'orphelin dans les conditions de l'article 19 ci-après, en se partageant à parts égales dans chaque fratrie utérine, le nombre de Points revenant à une veuve dans la limite de 20% des Points acquis par l'Affilié pour l'âge de 60 ans, en tenant compte le cas échéant, de la réduction du nombre de Points consécutive à l'option en capital.

En aucun cas, le total des Points attribués à une ou plusieurs veuves ne pourra dépasser celui acquis par l'Allocataire, en cas d'application d'un Coefficient d'anticipation pour la détermination de sa Pension. ».



RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration, décide d'étendre le bénéfice de pension de réversion au conjoint survivant ayant à sa charge un enfant majeur se trouvant dans l'impossibilité reconnue médicalement de se livrer à une activité professionnelle par suite d'infirmité ou de maladie chronique constatée avant l'âge légal de la majorité, entraînant une invalidité supérieure à 66% (état d'invalidité), quel que soit l'âge du conjoint survivant et sans application du Coefficient d'anticipation.

Ainsi, l'article 18 du Règlement Général de Retraite de la CIMR est modifié comme suit :

« ARTICLE 18 : DROITS DES CONJOINTS AYANT UN ENFANT MINEUR OU MAJEUR HANDICAPE A CHARGE ISSU DU MARIAGE

Si le conjoint survivant a à sa charge au moins un enfant mineur ou un enfant majeur se trouvant dans l'impossibilité reconnue médicalement de se livrer à une activité professionnelle par suite d'infirmité ou de maladie chronique constatée avant l'âge légal de la majorité, entraînant une invalidité supérieure à 66% (état d'invalidité), il aura droit quel que soit son âge à une Pension de réversion calculée dans les conditions fixées à l'article 17, sans que lui soit appliqué un Coefficient d'anticipation. Cette Pension lui sera dispensée à partir du lendemain du jour du décès de l'Affilié jusqu'au jour où le dernier enfant atteint sa majorité légale, ou de disparition de l'état d'invalidité de l'enfant majeur, ou qu'ils cessent d'être à charge.

Après cette période, le calcul, le service et la reprise du versement de la Pension seront

soumis aux règles édictées à l'article 17 pour les conjoints n'ayant pas un enfant mineur ou un enfant majeur en état d'invalidité, à charge, issu du mariage.

En tout état de cause, les Allocations sont supprimées en cas de remariage, le lendemain du remariage.

En cas de pluralité de veuves, seules celles d'entre elles qui ont chacune au moins un enfant mineur ou un enfant majeur en état d'invalidité, à charge, issu du mariage, auront droit quel que soit leur âge, à leur part de Pension sans que soit appliqué en ce qui les concerne un Coefficient d'anticipation. ».

ONZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration, décide de :

(I) Modifier le 2ième alinéa de l'article 19 du Règlement Général de Retraite de la CIMR comme suit :

« Les orphelins qui sont dans l'impossibilité reconnue médicalement de se livrer à une activité professionnelle par suite d'infirmité ou de maladie chronique constatée avant l'âge légal de la majorité, entraînant une invalidité supérieure à 66% peuvent prétendre :

- à l'ouverture du bénéfice de l'Allocation lors du décès du dernier parent les ayant à charge, si celui-ci intervient après leur majorité.
- au maintien de leur Allocation lorsque le dernier parent les ayant à charge est décédé avant leur majorité.».

(II) Compléter l'article 19 du Règlement Général de Retraite par un 6ème alinéa comme suit :

« En cas de pluralité de conjoints, le total des Points alloués aux orphelins utérins ne pourra être supérieur au nombre de Points dont a bénéficié leur mère en qualité de réservataire. En cas de dépassement, le nombre de Points maximal sera partagé à parts égales et définitivement entre eux. ».

DOUZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration, décide de modifier l'article 24 du Règlement Général de Retraite de la CIMR comme suit :

« ARTICLE 24 : CAPITAL AU DECES

Au décès de l'Allocataire principal ou Réservataire, un capital équivalent à trois fois la dernière Pension mensuelle servie, est versé à son conjoint survivant ou à ses héritiers en l'absence du conjoint survivant.

En cas de pluralité de veuves, ce capital est partagé à parts égales entre elles. ».

TREIZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration, décide de modifier l'annexe du Bulletin d'Adhésion - Conditions Particulières - Adhésion Individuelle (Type4) du Règlement Général de Retraite de la CIMR conformément au modèle figurant en annexe.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les mandats des Commissaires aux comptes, Mazars Audit et Conseil et Fidaroc Grant Thornton, arrivent à expiration et décide, sur proposition du Conseil :

- (i) de renouveler le mandat de Mazars Audit et Conseil ;
- (ii) et de désigner KPMG en remplacement de Fidaroc Grant Thornton ;

pour une période de trois exercices, soit jusqu'à

l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

QUINZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

SEIZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, ratifie la cooptation en qualité d'administrateur pour une période de quatre ans, décidée lors de la réunion du Conseil d'Administration du 30 Juin 2020, de Mr Fawzi BRITEL, représentant de la Société CARDEX, en remplacement de Mr George MICHOS, représentant de LAFARGE HOLCIM MAROC.

Le mandat du nouvel administrateur expire le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif, au titre de son mandat d'administrateur, à l'administrateur sortant et le remercie pour ses contributions aux travaux du Conseil d'Administration.

***LISTE DES
MANDATS DES
ADMINISTRATEURS
AU 31 DÉCEMBRE
2020***



LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2020

MONSIEUR KHALID CHEDDADI

RAISON SOCIALE	NATURE DU MANDAT	MANDAT EXERCÉ À TITRE	
		PERSONNEL	REPRÉSENTANT D'UNE PERSONNE MORALE
AFMA	Administrateur		Représentant de la CIMR
AL MADA HOLDING	Administrateur		Représentant de la CIMR
A6 IMMOBILIER	Administrateur		Représentant de la CIMR
ATLAS HOSPITALITY MOROCCO	Administrateur	X	
BANQUE POPULAIRE	Administrateur		Représentant de la CIMR
BRASSERIES DU MAROC	Administrateur		Représentant de la CIMR
CFG BANK	Administrateur		Représentant de la CIMR
CIMENTS DU MAROC	Administrateur		Représentant de la CIMR
COSUMAR	Administrateur	X	
EQDOM	Administrateur		Représentant de la CIMR
IMC	Administrateur - Président du Conseil d'Administration	X	
JORF FERTILIZERS COMPANY V	Administrateur		Représentant de la CIMR
LAFARGE HOLCIM MAROC	Administrateur		Représentant de la CIMR
OLEA CAPITAL FUND	Administrateur		Représentant de la CIMR
OLEA TRADING	Administrateur	X	
OLEA CAPITAL SLE BERTIN	Administrateur	X	
OLEA CAPITAL SOCIETE CENTRALE D'EXPLOITATION	Administrateur	X	
OLEA CAPITAL SLE III	Administrateur	X	
OLEA CAPITAL SLE II	Administrateur	X	
OLEA CAPITAL SLE I	Administrateur	X	
RISMA	Membre du Conseil de Surveillance		Représentant de la CIMR
SAPRESS	Administrateur - Président du Conseil d'Administration	X	

SOCIETE DE SEL DE MOHAMMEDIA	Administrateur		Représentant de la CIMR
SOMED	Administrateur		Représentant de la CIMR
SONASID	Administrateur		Représentant de la CIMR
WARAK PRESS	Administrateur - Président du Conseil d'Administration	X	
LESIEUR CRISTAL	Administrateur -Président du Conseil d'Administration		Représentant de la CIMR
AUTO HALL	Administrateur	X	
CIH	Administrateur	X	
AKWA AFRICA	Administrateur	X	
H Partners	Membre du Conseil de Surveillance	X	
AXA ASSURANCES MAROC	Administrateur	X	
FONDATION ARRAWAJ	Administrateur	X	
SOCHEPRESS	Administrateur - Président du Conseil d'Administration	X	
UPLINE VENTURES	Administrateur - Président du Conseil d'Administration	X	
RAMICAL	Administrateur - Président Directeur Général	X	
AKILAM	Administrateur - Président Directeur Général	X	
LARBEL	Gérant	X	
CIMR FONCIA	Gérant	X	
SICAV ATTADAMOUN	Administrateur - Président Directeur Général	X	
SICAV TRESO PLUS	Administrateur - Président Directeur Général	X	
SICAV IDDKHAR	Administrateur - Président Directeur Général	X	
SICA AJIAL	Administrateur - Président Directeur Général	X	
SICAV CIMR PREVOYANCE	Administrateur - Président Directeur Général	X	

LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2020

MADAME RACHIDA BENABDALLAH - AGMA

RAISON SOCIALE	NATURE DU MANDAT	DÉBUT DE MANDAT	MANDAT EXERCÉ À TITRE	
			PERSONNEL	REPRÉSENTANT D'UNE PERSONNE MORALE
SOCIÉTÉ AGMA SA	PDG	06/06/2017	x	Représentant la CNSS
Société AZZAHRO	PDG	06/06/2017	x	
CIMR	Administrateur			Représentant AGMA

MONSIEUR FAWZI BRITEL - CARDEX

RAISON SOCIALE	NATURE DU MANDAT	DÉBUT DE MANDAT	MANDAT EXERCÉ À TITRE	
			PERSONNEL	REPRÉSENTANT D'UNE PERSONNE MORALE
CARDEX	Associé		x	
CIMR	Administrateur Indépendant	30/06/2020		x
CIMR	Comité d'Audit	09/09/2020		

MONSIEUR SAÏD ELHADI

RAISON SOCIALE	NATURE DU MANDAT
NAREVA HOLDING	Président Directeur Général
NAREVA RENOUVELABLES	Président Directeur Général
NAREVA POWER	Président Directeur Général
NAREVA SERVICES	Président du Conseil d'Administration
AMENSOUSS	Président du Conseil d'Administration
AMITECH MAROC	Président du Conseil d'Administration
COMPAGNIE D'AMENAGEMENT AGRICOLE ET DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (A.D.I.)	Président du Conseil d'Administration

ENERGIE EOLIENNE DU MAROC	Président Directeur Général
SAFI ENERGY COMPANY	Administrateur
SONASID	Président du Conseil d'Administration
NOUVELLES SIDÉRURGIES INDUSTRIELLES	Administrateur
LONGOMÉTAL ARMATURES	Administrateur
LONGOMÉTAL AFRIQUE	Administrateur
CIMR	Administrateur

MONSIEUR MOHAMED RAMSÈS ARROUB

RAISON SOCIALE	NATURE DU MANDAT
Wafa Assurance	Président Directeur Général
LA COMPAGNIE NOUVELLE D'ASSURANCE - ATTIJARI ASSURANCE. (TUNISIE)	Représentant permanent Wafa Assurance en qualité d'Administrateur
PANORAMA	Président Directeur Général
Wafa IMA Assistance	Président du Conseil d'Administration
Wafa Assurance Vie SENEGAL	Administrateur intuitu personae et représentant permanent Wafa Assurance (Administrateur)
Wafa Assurance Sénégal SA Non Vie	Administrateur intuitu personae et représentant permanent Wafa Assurance (Administrateur)
Wafa Assurance Vie CAMEROUN	Administrateur intuitu personae et représentant permanent Wafa Assurance (Administrateur)
PRO ASSUR SA CAMEROUN	Administrateur intuitu personae
Wafa Assurance Vie Côte d'Ivoire	Administrateur intuitu personae et représentant permanent Wafa Assurance (Administrateur)
Wafa Assurance SA Côte d'Ivoire	Administrateur intuitu personae et représentant permanent Wafa Assurance (Administrateur)
Côte d'Ivoire	Administrateur intuitu personae
Wafa life Insurance Egypt	Administrateur intuitu personae (Président)

A6 Immobilier	Représentant permanent Wafa Assurance en qualité d'Administrateur
ACAMSA	Représentant permanent Wafa Assurance en qualité d'Administrateur
Inter Mutuelles Assistance	Représentant permanent Wafa Assurance au Conseil de Surveillance
Atlas Hospitality Maroc	Administrateur Intuitu personae
SUTA	Représentant permanent Wafa Assurance en qualité d'Administrateur
SUCRUNION	Représentant permanent Wafa Assurance en qualité d'Administrateur
MOROCCAN INFRASTRUCTURE FUND (MIF)	Représentant permanent Wafa Assurance en qualité d'Administrateur
AKWA AFRICA	Représentant permanent Wafa Assurance en qualité d'Administrateur
COSUMAR	Représentant permanent Wafa Assurance en qualité d'Administrateur
LESIEUR	Représentant permanent Wafa Assurance en qualité d'Administrateur
MARSA Maroc	Représentant Wafa Assurance au Conseil de Surveillance
CIMR	Administrateur Intuitu personae

LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2020

MONSIEUR MOHAMED KARIM MOUNIR

RAISON SOCIALE	NATURE DU MANDAT
BANQUE CENTRALE POPULAIRE	Président Directeur Général
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL	Administrateur
ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA	Administrateur
ATTAWFIQ MICRO-FINANCE	Président du Conseil d'Administration
BANK AL YOUSR	Président du Conseil d'Administration
BANQUE CHAABI DU MAROC	Président du Conseil d'Administration
MAROC LEASING	Président du Conseil d'Administration
BCP BANK MAURITIUS	Administrateur
BCP INTERNATIONAL	Président du Conseil d'Administration
BP REAL ESTATE MANAGEMENT	Président du Conseil d'Administration
BP SHORE GROUP	Président du Conseil d'Administration
PAYMENT CENTER FOR AFRICA	Président du Conseil d'Administration
UPLINE GROUP	Président Directeur Général
VIVALIS SALAF	Président du Conseil d'Administration
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT	Président du Conseil d'Administration
BCP TECHNOLOGIES	Président Directeur Général
INFRA MAROC CAPITAL	Administrateur
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	Administrateur
OFFICE SHERIFIEN DES PHOSPHATES	Administrateur
MAMDA RE	Administrateur
MUTUELLE ATTAMINE CHAABI	
EDITO VENTURES (ex. UPLINE VENTURES)	Administrateur
BCP MIDDLE EAST	Président du Conseil d'Administration

UNION DES BANQUES ARABES ET FRANCAISES (UBAF)	Administrateur
CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE RETRAITE	Administrateur
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY	Administrateur
CENTRE DES TRES PETITES ENTREPRISES SOLIDAIRES	Administrateur
CENTRE MOHAMED VI DE SOUTIEN A LA MICROFINANCE SOLIDAIRE	Président du Conseil d'Administration
FONDS MOROCAIN DE PLACEMENT	Administrateur
GROUPEMENT PROFESSIONNEL DES BANQUES DU MAROC	Administrateur
MCMA	Membre du Conseil de Surveillance
INVOLYS	Administrateur
UNIVERSITE AL AKHAWAYN	Administrateur
INSTITUT SUPERIEUR DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES	Administrateur
SOCIETE MAROCAINE DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE DES DEPOTS BANCAIRES	Administrateur
ATLAMED	Administrateur

MONSIEUR ABDELMJID TAZLAOUI

RAISON SOCIALE	NATURE DU MANDAT
AITIJARIWAFA BANK	Administrateur
WAFI ASSURANCE	Administrateur
LAFARGE MAROC HOLCIM	Administrateur
FENIE BROSSETTE	Administrateur
ZELLIDJA	Président Directeur Général
REBAB	Administrateur
AL MADA	Administrateur
ONAPAR-AMETYS	Président Directeur Général
SAPINO	Président Directeur Général
ORIENTIS INVEST	Président Directeur Général
PRESTIGE RESORT	Président Directeur Général
MANDARONA	Président Directeur Général
HCO	Président Directeur Général
WHA	Président Directeur Général
MEHDIA CITY	Président Directeur Général
MEHDIA RIVAGES	Président Directeur Général
SAT	Président Directeur Général
AGENA	Président Directeur Général
CENTURIS	Président Directeur Général
SCII	Président Directeur Général
DARWA	Président Directeur Général
VILLENEUVE	Président Directeur Général
EL IMTIAZ	Président Directeur Général
CHANTIMAR	Président Directeur Général
OHIO	Président Directeur Général

MARODEC	Président Directeur Général
NOVALYS	Président Directeur Général
MAROGOLF	Président Directeur Général
PRESTALYS	Administrateur
LA MAROCAINE DES GOLFS	Gérant
SKIMMO	Gérant
MKN IMMO	Gérant
SOMED HOLDING	Président Directeur Général
Somed Développement	Président Directeur Général
Résidence Acacia	Président Directeur Général
Société développement Automobile de	Président Directeur Général
A6 Immobilier	Président Directeur Général
DES 07	Président du Conseil d'Administration
Sindibad Holding	Président du Conseil d'Administration
Sindibad Beach resort	Président du Conseil d'Administration
Sindipark	Président du Conseil d'Administration
Narjis d'Investissements touristiques	Président du Conseil d'Administration
Résidences Suncity	Administrateur
Fenie Brossette	Administrateur
Immobilière Al Ain	Président Directeur Général
Mabani Zellidja	Président du Conseil de surveillance
UMEP	Président Directeur Général
SFPZ (société en liquidation)	Liquidateur
Education Development Company SA	Président Directeur Général

LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2020

MONSIEUR ABDELMJID TAZLAOUI

EDUCATION DEVELOPMENT COMPANY SA	Président Directeur Général
LYCÉE EL BILIA PRIVÉ SA	Président Directeur Général
ELBILIA SKOLAR LISASFA PRIVÉ SA	Président Directeur Général
MARJANE HOLDING	Administrateur
WANA CORPORATE	Administrateur
NAREVA HOLDING	Administrateur
ATLAS HOSPITALITY MOROCCO	Administrateur

LAFARGE MAROC	Administrateur
LAFARGE HOLCIM MAROC AFRIQUE	Administrateur
CIMR	Administrateur
FONDATION ONA	Administrateur
UNIVERSITE ONA	RP de Al Mada, Président
OFNA	Président Directeur Général
ONA INTERNATIONAL	Directeur Général

MONSIEUR OURIAGLI MOHAMMED HASSAN

RAISON SOCIALE	NATURE DU MANDAT
ACIMA	Administrateur
AL MADA	Président directeur général
COMPAGNIE CHERIFIENNE DES PRODUITS DU NAPHTHE	Président directeur général
COMPAGNIE MAROCAINE D'HUILERIE	Président directeur général
DAN MAROC	Président directeur général
DIGIBAY	Administrateur
FINANCIERE DE PRISE DE PARTICIPATIONS	Président directeur général
FIRST CONNECT SAT	Président directeur général
HOSPITALITY HOLDING COMPANY	Administrateur
LAFARGE MAROC	Administrateur
LAFARGEHOLCIM MAROC	Administrateur

LONGOMETAL AFRIQUE	Président directeur général
SOCIETE AFRICAINE DE TOURISME	Administrateur
SOCIETE CENTRALE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS	Administrateur
SOCIETE IMMOBILIERE CENTURIS	Administrateur
SOCIETE IMMOBILIERE MANDARONA	Administrateur
Wafa ASSURANCE	Administrateur
WANA CORPORATE	Administrateur
SOCIETE AGMA SA	Président directeur général
SOCIETE AZZAHRO	Président directeur général
CIMR	Administrateur

MONSIEUR IMAD TOUMI

RAISON SOCIALE	NATURE DU MANDAT
MANAGEM SA	Président Directeur Général
AKKA GOLD MINING (AGM)	Président Directeur Général
COMPAGNIE DE TIFNOUT TIRANIMINE (CTT)	Président Directeur Général
SAGAX Maghreb S.A	Président Directeur Général
COMPAGNIE MINIERE DE GUEMASSA (CMG)	Président Directeur Général
CIMR	Représentant de Managem Administrateur
Fondation ONA	Représentant de Managem Administrateur
CTTA	Président Directeur Général
AFRICAPLANE	Président Directeur Général
REMINEX	Président Directeur Général
SOCIETE METALLURGIQUE D'IMITER (SMI)	Président Directeur Général
SOCIETE ANONYME D'ENTREPRISES MINIERES (SAMINE)	Président Directeur Général
SOCIETE MINIERE DE BOU GAFFER (SOMIFER)	Président Directeur Général

TECHSUB	Président Directeur Général
LA COMPAGNIE MINIERE DE OUMEJRANE (C.M.O.)	Président Directeur Général
COMPAGNIE MINIERE DE SAGHRO (C.M.S.)	Président Directeur Général
COMPAGNIE MINIERE DE DADES	Président Directeur Général
MANACET	Président Directeur Général
MANATRADE	Président Directeur Général
Managem INTERNATIONAL	Président Directeur Général
SMM	Administrateur Président
MANUB	Administrateur
MCM	Président du CA
NIGIEM	Président du CA
MANAGOLD	Président Directeur Général
TRADIST	Président Directeur Général

LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2020

MONSIEUR HASSAN BOUBRIK

RAISON SOCIALE	NATURE DU MANDAT	DÉBUT MANDAT	MANDAT EXERCÉ À TITRE	
			PERSONNEL	REPRÉSENTANT D'UNE PERSONNE MORALE
ANAM	Administrateur	11/02/2021	-	Représentant la CNSS
AFRICA-RE	Président	Expiration en juin 2021	-	Représentant de l'Etat Marocain

MONSIEUR ABDELHAMID ADDOU - ROYAL AIR MAROC

RAISON SOCIALE	NATURE DU MANDAT	DÉBUT MANDAT	MANDAT EXERCÉ À TITRE	
			PERSONNEL	REPRÉSENTANT D'UNE PERSONNE MORALE
COMPAGNIE NATIONALE ROYAL AIR MAROC SA	Président Directeur Général	16/02/2016		
ATLAS HÔTELS & RESORTS SA (FILIALE RAM)	Président	04/04/2016	X	
OUAFIQ SA (FILIALE RAM)	Président	29/12/2016	X	

MONSIEUR MOHAMED EL KETTANI

RAISON SOCIALE	NATURE DU MANDAT
Attijari bank Tunisie	Administrateur
ANDALUCARTHAGE	Représentant AWB – Administrateur
ATTIJARI AFRICA HOLDING	Représentant AWB – Administrateur
Attijari Finance Corp.	Président représentant AWB
ATTIJARI IVOIRE	Administrateur
ATTIJARI WEST AFRICA	Représentant AWB – Administrateur
Attijariwafa bank Egypt	Administrateur Non Executif
Attijariwafa bank Europe	Président du Conseil d'Administration
BANK ASSAFA	Membre Conseil de surveillance
BCM CORP	Président du Conseil d'Administration
CBAO	Administrateur
EL OMARIA 2	Associé Gérant
EL OMARIA 3	Associé Gérant
EL OMARIA 4	Associé Gérant
EL OMARIA 5	Associé Gérant
KASOVI	Director
OMNIUM DE GESTION MAROCAIN	Président Directeur Général
SCB	Administrateur
SIB	Administrateur rep AWB
WAFA Corporation	Président du Conseil d'Administration
Wafa Gestion	Administrateur
WAFA IMMOBILIER	Membre Conseil de surveillance
WAFABAIL	Membre Conseil de surveillance
WAFACASH	Administrateur
WAFASALAF	Membre Conseil de surveillance

Wafa Assurance	Administrateur et représentant OGM
AL MADA	Représentant Attijariwafa bank
CIMR	Administrateur représentant OGM
OPTORG	Membre du Conseil de Surveillance
Nouvelles Sidérurgies Industrielles	Administrateur représentant Attijariwafa bank
Fondation ONA	Administrateur
Université Al Akhawayn	Administrateur
GPBM	Vice-Président Délégué
Fondation Actua	Président
Fondation Attijariwafa bank	Président
Fondation Mohamed V pour la Solidarité	Administrateur
Fondation Gestion Centre National Med V pour les Handicapés	Administrateur
Association Gestion Centre de TPE Solidaires	Président

LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2020

MONSIEUR MOHAMED HASSAN BENSALAH - FMSAR

RAISON SOCIALE	NATURE DU MANDAT	MANDAT EXERCÉ À TITRE	
		PERSONNEL	REPRÉSENTANT D'UNE PERSONNE MORALE
HOLMARCOM	PDG / Administrateur	x	
HOLMARCOM INSURANCE ACTIVITIES	PDG / Administrateur	x	
HOLMARCOM FINANCE COMPANY	PDG / Administrateur	x	
HOLMARCOM AFRICA FINANCIAL SERVICES	PCA / Administrateur	x	
Conseil et Placement d'Assurances - CPA	PDG / Administrateur	x	
Juice & nectar Partners - JNP	RP HOLMARCOM		x
YELLOWROCK	PDG / Administrateur	x	
MASS CEREALES AL MAGHREB	PCA / Administrateur	x	
OMNIUM MAROCAIN D'INVESTISSEMENT - OMI	PDG / Administrateur	x	
SOCIETE CHERIFIENNE DE PARTICIPATIONS - SOCHEPAR	PDG / Administrateur	x	
JAWHARAT CHAMAL	PDG / Administrateur	x	
SOMATHES	PDG / Administrateur	x	
LES CONSTRUCTIONS DE BOUSKOURA	PDG / Administrateur	x	
LES EAUX MINERALES D'OULMES	PDG / Administrateur	x	
EAU TECHNOLOGIE ENVIRONNEMENT - E.T.E	PDG / Administrateur	x	
MASS JORDANIE POUR LE COMMERCE, L'IMPORT ET L'EXPORT	Administrateur	x	
COMPTOIR METALLURGIQUE MAROCAIN - CMM	PDG / Administrateur	x	
SMART COMPOSITE COMPANY	Administrateur	x	
ATLANTASANAD	PDG / Administrateur	x	
ATLANTA NON-VIE COTE D'IVOIRE	Administrateur	x	
AIR ARABIA MAROC	PCA / Administrateur	x	
AKWA AFRICA	Administrateur	x	
CIH BANK	Administrateur	x	
BMCI	Membre du CS	x	
CIMR	Administrateur	x	
CGEM	Administrateur	x	
BOURSE DES VALEURS DE CASABLANCA	Administrateur	x	
FONDATION ABDELKADER BENSALAH - HOLMARCOM	Vice-président	x	
FONDATION MOHAMED VI POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.	Administrateur	x	
FONDATION MOHAMED V POUR LA SOLIDARITE	Administrateur	x	

CASA FINANCE CITY	Administrateur	x	
CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	Administrateur	x	

MONSIEUR CHAKIB ALJ – CGEM

RAISON SOCIALE	NATURE DU MANDAT
SOCIETE NOUVELLE DES MOULINS DU MAGHREB	PDG
GROMIC	PDG
LES MOULINS DE BERRECHID	PDG
MULTISAC	PDG
GRANDE SEMOULERIE DE BOUKOURA	PDG
MATAHINES BAB MANSOUR	PDG
CAPHOLDING	PDG
MOONY	PDG
ALF MABROUK	PDG
FELLOUS MABROUK	ADM
CICAVI	ADM
ACTL	ADM



SIÈGE SOCIAL

100, Boulevard Abdelmoumen - 20340 Casablanca
Tél. : 05 22 42 48 88 - Fax : 05 22 25 14 85
www.cimr.ma - www.cimrpro.ma

